

# LE GOUVERNEMENT D'HUGUES DE SEMUR A CLUNY

*Actes du  
Colloque scientifique international  
CLUNY, SEPTEMBRE 1988*

Eliane Vergnolle, professeur d'Histoire de l'Art à l'Université de Besançon et Edson Armi, professeur à l'Université de Chapel Hill (North Carolina), qui sont intervenus respectivement sur « Le Corinthien à Cluny » et « La synthèse architecturale sous saint Hugues », n'ont pas souhaité publier dans ces Actes, leurs recherches s'inscrivant dans un projet de publication plus vaste et préalablement programmé.



18. *Ibid.*, pp. 354-356.
19. *Dans Aevum*, 62 (1988), pp. 384-385.
20. *Violante, Per una riconsiderazione...*, p. 596.
21. *A. Baronio, L'ingresso dei cluniacensi in diocesi di Brescia, dans Cluny in Lombardia*, I..., p. 206.
22. *P. Lunardon, I due priorati cluniacensi di S. Giacomo di Pontida e S. Egidio di Fontanella, dans Cluny in Lombardia*, I..., p. 163.
23. *PL. 148, col. 719 B ; voir aussi P. Piva, Cluny e Polirone, dans Cluny in Lombardia*, I..., pp. 297-330.
24. *H. Houben, Il cosiddetto « Liber Vitae » di Polirone : problemi terminologici e metodologici, dans L'Italia nel quadro dell'espansione europea del monachesimo cluniacense...*, pp. 187-197.
25. *H.E.J. Cowdrey, L'abate Desiderio e lo splendore di Montecassino*, Milano 1986, p. 74.
26. *PL. 151, col. 284 A.*
27. *PL. 151, col. 285 B.*
28. *Cf. J. Wollasch, Sulla presenza cluniacense in Germania, dans L'Italia nel quadro dell'espansione europea del monachesimo cluniacense...*, p. 330, n. 19.
29. *PL. 151, col. 563 AB.*

## BERZÉ-LA-VILLE.

### LA CRÉATION D'UNE DÉPENDANCE CLUNISIENNE

Maria HILLEBRANDT

Berzé-la-Ville, située à peu près à mi-chemin entre Cluny et Mâcon, est célèbre pour les peintures murales extraordinaires de sa chapelle. Cette chapelle est tout ce qui reste d'une ancienne dépendance clunisienne, connue comme résidence préférée de l'abbé Hugues dans les dernières années de sa vie. Bien qu'il y ait, de la part des historiens de l'art, bien des études sur la datation de ces peintures murales, et de la part des historiens, aussi de telles études sur quelques aspects de la genèse du temporel de l'abbaye à Berzé-la-Ville<sup>1</sup>, la façon selon laquelle et les conditions sous lesquelles l'abbé Hugues a réussi à construire et à organiser cette dépendance, ne sont pas toujours très clairs - dépendance située directement sous les yeux des seigneurs de Berzé-le-Châtel, qui n'étaient pas toujours bien disposés envers Cluny. En comparant l'obédience de Berzé-la-Ville avec d'autres obédiences des alentours de l'abbaye de Cluny, j'étudierai la forme de son organisation et de son administration ; en plus, je tâcherai d'esquisser le rôle que les relations personnelles de l'abbé Hugues jouaient au cours de l'implantation clunisienne à Berzé-la-Ville.

Avant d'envisager les conditions dans lesquelles se développa cette dépendance, il nous faudra tout d'abord examiner la terminologie employée pour la désigner. Dans les chartes de l'abbaye, il est question pour la première fois en 1093 d'une *obedientia de Berziaco*.<sup>2</sup> Une charte, rédigée sept ans plus tard et dont l'original a été conservé, montre qu'il s'agit en fait de Berzé-la-Ville et non de Berzé-le-Châtel. On y trouve les termes *oboedientia de Berziaco* et *oboedientia de Berziaco villa* s'appliquant à la même réalité.<sup>3</sup> Un demi-siècle plus tard, la dépendance de Berzé-la-Ville sera mentionnée en compagnie de onze autres doyennés dans un document qui remonte à Henri de Blois, évêque de Winchester (1129-1171).<sup>4</sup> Ce document relève, pour chaque *decania*, de façon systématique et

ordonnée les revenus, les dépenses et les rendements. En plus d'un autre document, datant de la même époque et rédigé à l'initiative de l'abbé Pierre le Vénérable,<sup>5</sup> ce document est l'un des deux grands actes administratifs du milieu du XII<sup>e</sup> siècle qui devaient préciser le rapport annuel du patrimoine foncier de l'abbaye de Cluny permettant une répartition plus équitable des charges entre les diverses unités domaniales et ainsi en améliorer le rendement.<sup>6</sup> De ces deux textes, il ressort que la *decania* représentait une exploitation agricole dont la fonction était d'assurer l'approvisionnement de l'abbaye de Cluny.

Pour les dix-sept autres doyennés près de Berzé-la-Ville cités dans ces deux documents, ils obtiennent pour la première fois, dans le corpus des chartes de l'abbaye de Cluny, l'appellation de *decania*. Puisqu'il s'agit des domaines ruraux situés aux alentours de Cluny, on les qualifie la plupart du temps, tout comme la dépendance de Berzé-la-Ville, d'*obedientia*.<sup>7</sup> Quant à la question de leur origine, il faut tenir compte du fait que l'on retrouve déjà - dès le X<sup>e</sup> siècle et au début du XI<sup>e</sup> siècle - dans les chartes de donation, d'échange ou de vente, les toponymes de la plupart des localités appelées par la suite *obedientia*. Celle-ci ne fait son apparition que dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle. Les documents qu'André Déléage a réuni en étudiant des «seigneuries appelées doyennés»<sup>8</sup> révèlent ce fait. Sa terminologie, pourtant, selon laquelle il y a eu dès la fin du X<sup>e</sup> siècle 32 doyennés qui formaient le temporel de l'abbaye de Cluny, se prête à des malentendus, et, par conséquent, a été malencontreusement citée dans la littérature.<sup>9</sup> En réalité, la question de l'origine et du développement des doyennés est beaucoup plus complexe. De plus, l'indication du nombre des doyennés amène un problème difficile à résoudre, car même les deux documents du XII<sup>e</sup> siècle cités auparavant donnent des listes qui ne sont pas identiques.<sup>10</sup>

D'autres sources nous donnent des renseignements sur l'ensemble des biens de l'abbaye de Cluny et le statut de chacune de ses possessions, il s'agit des bulles pontificales.<sup>11</sup> Dans la liste des biens<sup>12</sup> de ces bulles, certains lieux, cités dans les documents et répertoriés vers 1150 comme doyennés sont, déjà en l'an 954, dénommés *villae*<sup>13</sup> et, 50 ans plus tard, dénommés dans une bulle de Grégoire V *villa* avec *ecclesia*, ou seulement *ecclesia*.<sup>14</sup> La liste des biens, provenant de la bulle de Grégoire V et concernant le pourtour du *comitatus* de Mâcon et Chalon et celui de l'*episcopatus* d'Autun où se trouvent les lieux qui nous intéressent, a été reprise dans les bulles suivantes comme modèle et ceci jusqu'à Grégoire VII.<sup>15</sup> C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu jusque-là de

changement d'appellations nous indiquant, en ce qui concerne le statut juridique de ces dépendances, une modification quelconque ou une précision supplémentaire. Il faudra attendre Urbain II pour qu'apparaîsse un changement dans la façon habituelle de rédiger ces listes de biens,<sup>16</sup> c'est-à-dire l'époque où, dans les chartes de l'abbaye de Cluny, le terme d'*obédience* a déjà une connotation claire.

La plus grande partie de ces dépendances appelées *villa*, *villa cum ecclesia*, *ecclesia*, ne sont plus mentionnées dans la période suivante dans les listes de biens. Cela concerne également les doyennés qui, sous le nom de *cella*, ont une plus grande extension que ne laisse supposer celle d'une obédience.<sup>17</sup> Ces doyennés font défaut également dans la liste de biens des bulles établies au temps d'Urbain II et de ses successeurs,<sup>18</sup> car ceux-ci étaient liés directement à l'abbaye de Cluny et à son administration. De même, la «véritable explosion» du nombre des établissements monastiques qui ont été intégrés, sous l'abbé Hugues,<sup>19</sup> à l'abbaye, est la raison pour laquelle on ne citait plus que les dépendances les plus vastes et les plus significatives. Pour que des acquisitions situées à proximité de Cluny ou de taille plus réduite soient confirmées, il fallait que l'occasion se présente. C'est le cas de Berzé-la-Ville dont le nom dans les bulles pontificales n'apparaît qu'une seule fois : dans la bulle datant de l'an 1095 le pape Urbain II confirme, dans le diocèse de Mâcon, l'*ecclesia de Berziaco*.<sup>20</sup> L'occasion, pour l'abbaye de Cluny de faire confirmer cette *ecclesia*, fut certainement le transfert de l'église paroissiale de Berzé-la-Ville par Landri, l'évêque de Mâcon, et Hugues de Berzé à Cluny.<sup>21</sup>

En examinant plus exactement la liste de biens de la bulle du pape Urbain, on constate, parmi les huit biens nommés sous le diocèse de Mâcon, que cinq lieux se sont regroupés en deux unités administratives. Dans les documents évoqués auparavant, à l'époque de Pierre le Vénérable, ces unités constituent chacune une *decania* : l'un de ces doyennés fut l'*ecclesia S. Hippolyti*<sup>22</sup> et sa dépendance l'*ecclesia S. Maria de Casellis*<sup>23</sup>, c'est-à-dire le doyenné de Saint-Hippolyte avec le lieu Chazelles, à proximité duquel se trouve en outre l'*ecclesia de Otgers* ;<sup>24</sup> et un deuxième doyenné, l'*ecclesia de Maleto*<sup>25</sup> et sa dépendance l'*ecclesia de Saviniaco*<sup>26</sup>, constituent le doyenné de Malay avec Savigny-sur-Grosne. Par contre, le doyenné de Berzé-la-Ville n'est mentionné qu'isolément, on peut ainsi se demander si la confirmation pontificale de l'*ecclesia de Berziaco* incluait toute l'unité administrative du doyenné, c'est-à-dire tous les biens de Cluny à Berzé-la-Ville.

Il est également permis de se demander si le premier document de l'*obedientia de Berziaco*, datant de l'an 1093, et la confirmation pontificale de l'église paroissiale à Berzé-la-Ville, datant de l'an 1095, marquent le statu quo d'après lequel la constitution de l'obédience fut conclue.

L'indice d'une réponse pourrait être qu'à cette époque, on a la preuve qu'il existait déjà des moines chargés de l'administration de l'*obedientia*.

Dans les textes réglementaires (*Consuetudines*) rédigés à Cluny au temps de l'abbé Hugues, à partir de 1060 jusqu'à environ 1090, ils obtiennent l'appellation de *decani* : *qui sunt villarum provisores et quos more nostro decanos appellamus*.<sup>27</sup> Les quelques moines qu'on trouve déjà, avant cette époque, dans les chartes et qui se sont vus confier l'administration d'un domaine de l'abbaye, ne portent pourtant pas le titre de *decanus*.<sup>28</sup> Cette fonction semble n'avoir trouvé toute sa signification que sous l'influence de l'abbé Hugues.<sup>29</sup> Cela se traduit nettement par un nombre toujours croissant de chartes, dans lesquelles il est mentionné qu'un *decanus* a été nommé pour remplir les fonctions d'agent domanial.<sup>30</sup>

Aux alentours de 1100, Cluny semble avoir institué un *decanus* pour presque tous les doyennés.<sup>31</sup> Ces *decani* ont pour fonction de seconder ou remplacer le prieur ou le chambrier lors des opérations d'achat et d'échange ; ils participent aux actions en justice ; ils signent par ailleurs avec leur titre, ou dans de nombreux cas simplement en apposant le nom de leur obédience, les contrats importants et les donations.<sup>32</sup>

Il est étonnant de constater que l'on ne puisse prouver de façon certaine, pour l'obédience de Berzé-la-Ville, l'existence d'un moine portant le titre de *decanus* dans les chartes. On se demande pour quelle raison.

Les premières possessions *in villa de Berziaco* furent transférées à Cluny en 1041 et 1062 par les frères Guigue et Robert, parents du vicomte de Lyon et châtelains de Montmerle.<sup>33</sup> Déjà à l'époque de ces anciens possesseurs, un laïque, le père d'un certain Duran, était chargé de l'administration de ces biens. Celui-ci, de même que son fils, son successeur, demeura *praepositus de Berziaco* des nouveaux biens du monastère qui leur furent transmis comme fief.<sup>34</sup>

Deux chartes nous précisent les fonctions de Duran en tant qu'administrateur laïque.<sup>35</sup> Ces chartes proviennent du jugement de

Duran qui a eu lieu devant une assemblée judiciaire présidée par l'abbé Hugues.<sup>36</sup> On reprochait à Duran de s'être enrichi de façon illégale et d'avoir aliéné sans autorisation des parties de sa tenure. Suite à ces confrontations, Duran abandonna la *praefectura* des biens, donnés à Cluny par Guigue et Robert. Le conflit avec Cluny fut si sérieux que Duran renonça en outre à son alleu au profit du monastère et l'abbé Hugues se borna à le pourvoir de revenus suffisants.<sup>37</sup>

Quant à savoir si le conflit entre le monastère et le *prepositus* Duran fut sciemment provoqué par Cluny afin de destituer l'administrateur laïque Duran, cette question reste en suspens,<sup>38</sup> mais le fait que Duran ait été formellement et nommé seulement *prepositus* des biens de Guigue et Robert à Berzé-la-Ville et que, simultanément, le prieur et le chambrier s'occupent des tâches qui normalement incombent au doyen, est important pour notre problématique.<sup>39</sup> Ainsi s'explique la formulation employée dans cette même charte de *decanus obedientiae de Berziaco* (c'est-à-dire le prieur ou le chambrier de Cluny).<sup>40</sup> Une autre preuve confirmant cette thèse est l'introduction d'un moine, Foulcher, en tant que chargé de mission du chambrier à Berzé-la-Ville après la destitution de Duran.<sup>41</sup> Dans les chartes qui témoignent de l'accroissement des biens de Berzé-la-Ville, c'est pourtant Seguin, le chambrier de Cluny, qui apparaît comme étant le responsable de cet accroissement, et non Foulcher.<sup>42</sup>

Dans les documents d'autres doyennés, à côté du doyen responsable, d'autres doyens sont fréquemment nommés.<sup>43</sup> A leur place, on trouve dans les chartes de Berzé-la-Ville les personnes les plus importantes de l'administration de Cluny.<sup>44</sup>

Tous ces points prouvent sans conteste qu'à l'opposé d'autres doyennés Berzé-la-Ville, ne fut pas administrée par un doyen qui lui fut propre, mais directement par l'administration centrale de Cluny située non loin de là. De toute évidence, Berzé-la-Ville fut, par là-même, exclue de l'évolution observée dans les autres doyennés du temps de l'abbé Hugues.

L'étude de la terminologie de l'institution et de l'office du doyen prouve que, dans la dernière décennie du XIème siècle, Berzé-la-Ville, dans son développement comme obédience est parvenu à une certaine situation juridique, situation malgré tout différente de celle des autres obédiences. Pour concrétiser ces différences, il nous faut traiter plus en détail le développement de cette dépendance de l'abbaye.

Les localités d'un certain nombre des doyennés, comme ceci avait été indiqué auparavant, se trouvent mentionnées dans les chartes de Cluny à partir de la fin du Xème ou du début du XIème siècle. Berzé-la-Ville, par contre, n'apparaît qu'à l'occasion des transferts faits par les frères Guigue et Robert.

Dans cette première charte de 1041, Guigue, l'aîné des deux fils issus du mariage de Gertrude et Guillaume,<sup>45</sup> donne un *curtilis* dans la *villa quae nuncupatur Berziacus*.<sup>46</sup> Cette terre appartenait au fonds de biens considérable d'une des grandes familles de l'Autunois et du Mâconnais, comme le prouvent plusieurs documents du temps de l'abbat d'Odilon.<sup>47</sup> Par leur père, Guigue et Robert étaient très probablement parents des comtes de Mâcon. Cela explique le fait que, dans la charte de Guigue à Berzé-la-Ville, Geoffroy, fils du comte Eudes II, est nommé en première position dans la liste des témoins.<sup>48</sup>

Le processus de l'implantation de Cluny à Berzé-la-Ville fut évidemment facilité par le fait que Guigue et son frère Robert se retirèrent vers la même époque dans les environs du château de Montmerle ; du côté paternel, ils étaient parents des vicomtes de Lyon, possesseurs des terres dans cette même région.<sup>49</sup>

Cette première donation à Berzé-la-Ville fut probablement ainsi pour Cluny le point de départ pour d'autres activités dirigées en premier lieu vers les seigneurs de Berzé-le-Châtel. Car les deux frères ne renoncèrent que quelques années plus tard également à leurs biens à Joux,<sup>50</sup> permettant ainsi à Cluny de devenir en peu de temps le seigneur foncier de deux lieux où les seigneurs de Berzé disposaient également de terres.<sup>51</sup>

Nous ne savons pas interpréter à cette époque les relations entre les seigneurs de Berzé et la famille de Guigue et Robert.<sup>52</sup> Il est, toutefois, assez surprenant qu'on ne trouve aucun membre de ces deux familles apparaître ensemble comme témoins, même pas aux occasions où cela semblerait indiqué par la nature même de l'acte.<sup>53</sup> De plus, il y a une indication assez révélatrice au sujet d'un conflit quelconque : à la fin du texte de l'acte concernant Joux, on trouve la phrase quelque peu déplacée: *Hoc tempore, quando haec carta facta est, tenebat castrum Berziacum Walterius clericus, cui haec werpitio valde displicuit.* Nous ne sommes pas en mesure de dire si cette réserve se dirigeait contre Guigue et Robert ou contre Cluny.<sup>54</sup>

Par contre, le conflit entre l'abbé Hugues, juste au début de son abbatiat, et Gautier, seigneur de Berzé, est bien documenté.

Celui-ci remonte à un conflit antérieur entre les seigneurs de Berzé et Cluny, qui doit être apparemment mis en relation avec les questions de la suprématie dans le Clunisois.<sup>55</sup> Eldin, le seigneur de Berzé-le-Châtel au début du Xème siècle,<sup>56</sup> avait déjà violé les droits des moines de Cluny dans douze localités où il percevait des droits au titre du *salvamentum*.<sup>57</sup> Ce dernier fut réprimandé en tant que *omnis bonitatis inimicus* dans un célèbre document ; dans celui-ci le pape Benoît VIII cite Eldin comme étant le premier des châtelains bourguignons ayant commis de tels empiétements.<sup>58</sup> Simultanément, en encourageant le mouvement de paix, Cluny tenta d'obtenir en plus une garantie de ses possessions et de restreindre le désir d'expansion des seigneurs laïques.<sup>59</sup>

Mais il semble que toutes ces mesures ne suffiraient pas à amener une coexistence satisfaisant les intérêts particuliers de chacun. C'est la raison pour laquelle l'abbé Hugues tenta, déjà au début de son abbatiat, de régler le conflit l'opposant aux seigneurs de Berzé en leur proposant un arrangement extraordinaire. Lors d'une assemblée tenue dans la salle du chapitre à Cluny, Gautier de Berzé renonçait à toutes les *malas consuetudines*,<sup>60</sup> se recommandait à l'abbé Hugues, et fut nommé en échange *fidelis Sancti Petri*.<sup>61</sup>

Ce n'est probablement qu'après avoir réglé les querelles avec Gautier que Cluny poussa l'acquisition des terres à Berzé-la-Ville : la transaction la plus importante est l'achat, en 1062, de tous les biens que les frères Guigue et Robert possédaient à Berzé-la-Ville.<sup>62</sup> Ce n'est qu'à partir de cet instant que l'on parle dans les chartes ou notices d'une *condamina Sancti Petri*<sup>63</sup> et d'une *terra Sancti Petri*.<sup>64</sup> Une nouvelle situation s'offre à Cluny. Car les héritiers de Guigue et Robert renoncèrent définitivement à tous leurs droits à Berzé-la-Ville,<sup>65</sup> les seigneurs de Brancion se joignirent à la *comparatio* conclue avec les deux frères,<sup>66</sup> et même les seigneurs de Berzé firent pour la première fois des donations de biens situés *in villa de Berziaco*.<sup>67</sup> Pareillement, les *milites castri* de Berzé<sup>68</sup> et Duran, l'administrateur laïque cité auparavant,<sup>69</sup> firent suite avec des transactions de ce genre.

Jusqu'à présent on ne connaissait pas ou peu les raisons de cette amélioration des relations entre les seigneurs de Berzé-le-Châtel et Cluny.<sup>70</sup> Quelques observations permettront peut-être d'éclaircir ce problème.

Hodierne de Berzé, l'héritière de Berzé-le-Châtel et probablement « l'unique enfant survivant de Gautier de Berzé »,<sup>71</sup> épousa Artaud de *Saniperio*,<sup>72</sup> qui, après son mariage avec Hodierne, prit

la désignation patronymique de *Berziaco*.<sup>73</sup> Son origine de cette famille peut expliquer le changement dans l'attitude des seigneurs de Berzé envers leurs voisins, les moines de Cluny : *Saniperio* peut être également lu *Sancto Prejecto*.<sup>74</sup> C'est, en effet, dans le chartrier de Cluny et, encore plus souvent, dans le Cartulaire de Marcigny-sur-Loire qu'on trouve le patronyme d'un *miles* qui était parent d'Artaud - *Uldricus de Sancto Projecto*<sup>75</sup> ou *Eldricus Esperuns*,<sup>76</sup> qui est probablement le frère ou le neveu d'Artaud.<sup>77</sup> Celui-ci, comme *amicus*<sup>78</sup> ou *fidelis*<sup>79</sup> de Geoffroy IV de Semur, du petit-neveu de l'abbé Hugues, dotait Marcigny, le prieuré de femmes, où sa nièce était religieuse, de donations considérables dans le Brionnais ;<sup>80</sup> de plus, il cédait ses droits à l'église de Saint-Julien-de-Civry<sup>81</sup> dont l'acquisition eut une importance particulière pour Marcigny.<sup>82</sup>

La qualité de ces relations est révélée par le fait qu'Eldri nomma ses fils Hugues, nom également du fils d'Artaud de Berzé, et Artaud.<sup>83</sup> Les rapports entre les deux familles se sont apparemment affermis lorsque Hugues devint seigneur à Berzé : des membres de la famille *Centarben* qui cédèrent comme Eldri *Esperuns* leurs droits à l'église de Saint-Julien-de-Civry,<sup>84</sup> possédaient une part des dîmes de l'église de Berzé-la-Ville, concédée par Hugues de Berzé.<sup>85</sup> De pareilles relations mutuelles existaient avec des membres de la maison de Sivignon.<sup>86</sup> Les rapports entre ces familles, Cluny et également Marcigny sont bien marqués par le fait qu'elles étaient représentées dans les deux couvents.<sup>87</sup>

Tous ces points de contact des seigneurs de Berzé et des membres d'une famille propriétaire des biens dans le Brionnais et qu'on doit considérer comme des *amici* ou *fideles* des seigneurs de Semur donnent une nouvelle dimension aux événements autour du conflit entre l'abbé Hugues et les seigneurs de Berzé : on peut supposer que l'abbé a encouragé et influencé le mariage de l'héritière de Berzé-le-Châtel avec un membre d'une famille qui était liée avec la sienne.<sup>88</sup> De cette manière seulement, semble-t-il, le conflit avec les seigneurs de Berzé pouvait être réglé. Cela expliquerait aussi, pourquoi, à partir de ce moment-là, le nom «Hugues» devient le nom individuel héréditaire des aînés de la famille de Berzé au XIIème et XIIIème siècle.<sup>89</sup>

Le rôle des membres de la famille de *Saniperio* ou *Sancto Prejecto*, toutefois, était encore plus prononcé. Déjà au temps du conflit avec Gautier de Berzé, l'abbé Hugues avait donné à un membre de la famille de *Sancto Prejecto* la fonction de prieur. D'après une source disparue depuis,<sup>90</sup> la *Gallia Christiana* nomme

un Gontier *prior* le frère d'Artaud (de Berzé). Un certain Gontier est le premier prieur qu'on trouve dans les chartes clunisiennes de l'abbatiale de Hugues.<sup>91</sup> Il y est exclusivement responsable des affaires concernant la famille de Berzé,<sup>92</sup> et il engage une procédure contre un autre laïque qui, comme Gautier de Berzé, *werpavit omnem querelam quam habebat contra servos et ancillas sive franchos Sancti Petri* : il s'agit du *miles* *Wichardus de Minziaco*.<sup>93</sup> Dans la *villa Minciaco*,<sup>94</sup> tout près de Berzé-le-Châtel, les seigneurs de Berzé possédaient des terres<sup>95</sup> aussi bien que Guillaume et Gertrude, les parents de Guigue et Robert.<sup>96</sup> Eventuellement, des liens de parenté existaient entre les seigneurs de Berzé et la famille de Guichard,<sup>97</sup> mais certainement un rapport de vassalité entre celui-ci et ceux-là.<sup>98</sup> Guichard pourrait en plus être tenu pour « un homme du comte de Mâcon ».<sup>99</sup> Ainsi, il était important pour la politique de Cluny, telle qu'elle fut poursuivie par le prieur Gontier, de régler également la querelle avec le *miles* Guichard, dont les obligations se situaient dans la zone de tension entre les seigneurs de Berzé et les comtes de Mâcon.<sup>100</sup> Plus tard, Guichard demanda même à être enterré à Cluny ;<sup>101</sup> il fut, de plus, inscrit au nécrologue du monastère de Saint-Pierre-de-Mâcon.<sup>102</sup>

La mention de Saint-Pierre-de-Mâcon nous amène à un autre point important dans les rapports de parenté qui traitent du développement de l'obédience de Berzé-la-Ville. Car, c'est ce monastère qui fut favorisé par l'évêque Landri de Mâcon<sup>103</sup> - lui-même issu, d'après le témoignage de la *Gallia christiana* déjà cité, également de la famille de *Sancto Prejecto*.<sup>104</sup> Il était le frère d'Artaud, le nouveau seigneur de Berzé-le-Châtel après son mariage avec l'héritière, Hodierne.

Suite à son institution comme évêque de Mâcon en 1074, Landri n'avait d'abord pas reconnu les priviléges de Cluny,<sup>105</sup> avant de parvenir finalement à une entente avec l'abbaye.<sup>106</sup> Il ne transféra toutefois à Cluny ses droits sur l'église paroissiale de Berzé-la-Ville que vers la fin de sa vie (il est mort en 1096). La raison est à chercher dans la querelle de Cluny avec les seigneurs de Berzé : c'est seulement après le règlement de ce conflit que Landri, en mars de 1093, put effectuer la cession de l'église *pro mutua familiaritate*.<sup>107</sup> Hugues de Berzé, qu'on doit considérer comme le neveu de Landri,<sup>108</sup> suivit cet exemple, un an plus tard, et renonça de même à ses droits sur cette église.<sup>109</sup>

Les nouveaux droits de possession à l'*ecclesia de Berziaco* furent confirmés pour Cluny, en 1095, par le pape Urbain II dans un privilège,<sup>110</sup> par lequel l'abbé Hugues parvint à une sauvegarde

additionnelle. Car les possessions de l'obédience liées à l'*ecclesia de Berziaco* avoisinaient le sud-est du territoire banal de Cluny, territoire qu'Urbain II confirma, la même année, dans un autre privilège.<sup>111</sup>

L'intérêt particulier que l'abbé Hugues porta à Berzé-la-Ville est bien illustré par les deux derniers événements de cette phase de développement et de consolidation de l'obédience. D'abord, Cluny ajouta à ses possessions une donation considérable de la part de *Faletrudis*, d'une fille d'Artaud et de Hodierne. Cette donation fut, en 1100,<sup>112</sup> après le décès de *Faletrudis*, définitivement confirmée à Cluny par Hugues de Berzé, son frère, et les héritiers de *Faletrudis*<sup>113</sup> avec des mesures extraordinaires de sauvegarde juridiques.<sup>114</sup> La famille des seigneurs de Berzé recevait en échange la somme importante de 4.200 *solidi*,<sup>115</sup> mentionnée spécialement dans le cartulaire de l'abbé Ponce, successeur de Hugues.<sup>116</sup>

Une charte bien connue, déjà plusieurs fois traitée en détail dans la littérature, rapporte, aussi pour l'an 1100, le deuxième événement important, qui termine en même temps ce développement :<sup>117</sup> avec le consentement du groupe des *seniores*, l'abbé Hugues y ordonne une commémoration des morts pour sa famille, les seigneurs de Semur. Les revenus de l'obédience d'Iguerande<sup>118</sup> devaient être utilisés à Marcigny-sur-Loire, fondée par l'abbé Hugues, pour un anniversaire particulier (*generale*) de Damas, son père assassiné.<sup>119</sup> Une *plena refection* pour lui-même, l'abbé Hugues, devait être tenue à Cluny, le jour de son anniversaire. Pour l'entretenir, il désigna des redevances provenant de l'*obedientia de Berziaco*.<sup>120</sup> Par cela, Berzé-la-Ville recevait une fonction et une position particulières dans l'administration clunisienne, inconnues jusqu'alors, dans les pratiques pour la mémoire anniversaire des abbés de Cluny.<sup>121</sup> Dans ce contexte, on parvient aussi à une meilleure compréhension de la charte concernant Iguerande et Berzé-la-Ville. On la considère toujours comme étant une charte d'échange, prétendant que les possessions à Berzé-la-Ville<sup>122</sup> et plusieurs autres localités furent transférées de Marcigny à Cluny, tandis qu'en échange Marcigny aurait obtenu de Cluny l'obédience d'Iguerande.<sup>123</sup> Mais cela est peu compatible avec le fait que, pour plus de la moitié des biens mentionnées, il n'existe pas de documents rédigés en faveur de Marcigny, mais, au contraire, il en existe en faveur de Cluny.<sup>124</sup> Par conséquent, la charte traitée présentement ne parle pas d'une cession ou d'une donation à Cluny en soi, mais d'un transfert à la *camera Cluniacensis*, c'est-à-dire dans l'administration de l'abbaye.<sup>125</sup> Cette procédure devient plus claire lorsqu'on analyse de plus près les personnages qui y prennent part : la fonction la plus importante, à côté de celle de l'abbé Hugues, revient, dans cette

charte, à Seguin, qui était en même temps le prieur de Marcigny et le chambrier de l'abbaye de Cluny.<sup>126</sup> Sur sa personne, alors, se réunissent les instructions stipulées par cette charte. Dans sa fonction de prieur de Marcigny, c'était à lui d'organiser les revenus d'Iguerande pour l'anniversaire de Damas ;<sup>127</sup> en même temps, l'administration de l'obédience de Berzé-la-Ville lui revenait, dans sa fonction de chambrier de Cluny.<sup>128</sup> Comme tel, il a, de concert avec le moine Foulcher mentionné plus haut, administré Berzé-la-Ville avec tant de succès que l'abbé Hugues les évoquent en termes élogieux dans son testament pour leurs mérites exceptionnels dont ils ont fait preuve dans la restauration de cette obédience.<sup>129</sup>

Jusqu'à présent, dans la littérature traitant de ce sujet, on a répondu à la question de savoir de quelle manière Marcigny était entré en possession, ou avait reçu les droits d'exploitation et d'administration de Berzé-la-Ville, avec une hypothèse : en 1088, les « dames de Berzé » seraient entrées au couvent de Marcigny<sup>130</sup> - hypothèse pourtant n'ayant aucune source la soutenant. Vus les rapports, décris plus haut, entre les seigneurs de Berzé et une famille liée à celle de l'abbé Hugues et ayant des possessions dans le Brionnais, il semble plausible que l'abbé Hugues, par ce Seguin qui unissait dans sa personne les fonctions de prieur de Marcigny et de chambrier de Cluny, ait fait parvenir temporairement les revenus de l'obédience de Berzé à Marcigny.

De même en ce qui concerne une autre assertion : pour pouvoir expliquer la destination, par l'abbé Hugues, de Berzé-la-Ville pour l'entretien de sa commémoration, on a supposé des liens de parenté ou même de proche parenté entre les familles de Semur et de Berzé,<sup>131</sup> supposition provenant du fait que, dans une charte du cartulaire de Marcigny, Geoffroy de Semur et Hugues de Berzé céderont à Marcigny leurs droits de possession d'un *mansus* situé à *Rinchehun*.<sup>132</sup> Cela semble, somme toute, être une sur-interprétation de cette source. Les rapports personnels et institutionnels, comme nous l'avons vu, étaient beaucoup plus complexes, et rendent donc la présente interprétation plus plausible.

Avec ces deux chartes de l'an 1100, le développement de l'obédience peut être considéré comme achevé de telle façon qu'elle se prête à une fonction particulière pour l'abbé Hugues : elle lui servit, dans les dernières années de sa vie, de résidence préférée. Après 1103, sa présence à Berzé-la-Ville est attestée chaque année dans les chartes.<sup>133</sup> Cela soutient la supposition que l'obédience se trouvait, à ce moment-là, à un stade de son développement qui permettait l'entretien et l'alimentation des personnes qui accompagnaient l'abbé Hugues.<sup>134</sup> Les fonds de terres peu considérables

transférés à Cluny dans cette localité entre 1100 et 1109, l'année de la mort de l'abbé, sont situés plutôt à la limite des autres possessions de l'obédience, par exemple dans les forêts entre Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel.<sup>135</sup>

Le site du « Château des Moines » tel qu'il est encore préservé,<sup>136</sup> permet de discerner à quel endroit se situait le centre de l'obédience : au-dessous, c'est-à-dire à l'ouest de l'église paroissiale, à une distance de quelques cents mètres de celle-ci. Il est possible que, déjà avant le transfert de l'église paroissiale en 1093/1094, on y ait créé un établissement agricole. Les terres transférées à Cluny jusque-là se regroupaient probablement autour de la *condamina* que Cluny avait achetée aux frères Guigue et Robert en 1062,<sup>137</sup> et dont leur administrateur Duran fut destitué en 1093. Un regard sur les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>138</sup> confirme ce fait : car le « Château des Moines » y est environné des pièces de terre de grande taille qui portent des noms comme « Le pré du Breuil », « Le Grand Clos », « La vigne de Marjeuil », « Le Pré de Marjeuil », « La Grande Terre », au « Pré de l'Etang » et - situé plus à l'ouest - « Le Clos de Saint Hugues » - des désignations usitées déjà aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles pour des terres de la réserve seigneuriale.<sup>139</sup>

Cette dépendance monastique ne fut pas installée, alors, sur le territoire de l'église paroissiale,<sup>140</sup> mais sur un domaine situé plus ou moins dans les limites de la paroisse.<sup>141</sup> Aussi, l'église paroissiale ne fut-elle pas utilisée par les moines pour les offices de leur communauté.<sup>142</sup> Ils bâtirent pour leurs propres besoins une petite église au centre des domaines cités plus-haut, comme les plans de Berzé-la-Ville le démontrent.

Eventuellement, cette forme d'organisation provient de la tendance de Cluny généralement constatée de ne pas s'intégrer entièrement dans la structure paroissiale, c'est-à-dire de ne pas assumer la *cura animarum*.<sup>143</sup>

A Berzé-la-Ville s'y ajoutait encore un autre aspect : choisie comme résidence temporaire de l'abbé Hugues, cette « Chapelle des Moines » fut construite probablement expressément au service de cet abbé,<sup>144</sup> hypothèse soutenue peut-être par les célèbres peintures murales, aujourd'hui encore conservées.<sup>145</sup>

Le responsable de l'administration intérieure de l'obédience était le moine Foulcher, il a déjà été fait référence à celui-ci auparavant. Les autres moines du couvent de Cluny, régulièrement présents à Berzé-la-Ville avec l'abbé Hugues, peuvent être identifiés à l'aide

des listes de témoins dans les chartes, qui ont été traitées à Berzé-la-Ville.<sup>146</sup> Il s'agit du groupe de moines qui occupaient les postes importants à l'abbaye, et qui constituaient l'entourage habituelle de l'abbé Hugues à la fin de sa vie.<sup>147</sup> Parmi ceux-ci, un moine ayant pour nom Bernard semble être d'une importance toute particulière pour l'histoire de Berzé-la-Ville, celui-ci était personnellement assigné, comme *constabularius domni Hugonis abbatis*, à l'abbé Hugues.<sup>148</sup>

Ce Bernard, surnommé aussi *de Monte*,<sup>149</sup> était le neveu d'Eldri *Esperuns* ou *de Sancto Prejecto*,<sup>150</sup> appartenant alors à cette même famille qui a joué un rôle si important pour le développement de Berzé-la-Ville. Les biens donnés en 1104 à Marcigny par Anne, la soeur de Bernard et nièce d'Eldri, à l'occasion de son entrée au couvent, proviennent du fond des biens d'Eldri.<sup>151</sup> Cet événement aussi bien que l'entrée de sa tante Rotrude,<sup>152</sup> la même année, furent apparemment la conséquence d'une initiative de Bernard.<sup>153</sup> Il semble qu'il ait exercé, sous les prieurs Seguin et Geoffroy, l'office de doyen ou du *praepositus jurisdictioni temporali* à Marcigny,<sup>154</sup> mais nous n'en trouvons pas la preuve dans les chartes. Par contre, nous savons qu'il fut le connétable de l'abbé Hugues.

Avec lui, l'abbé Hugues avait choisi un autre membre de la famille d'Eldri *de Sancto Prejecto*, famille liée d'amitié à sa propre famille, qui appartenait, comme son connétable, au cercle des moines le plus étroit qui l'entourait dans ses dernières années. L'homogénéité de ce groupe permet d'identifier ce connétable comme étant le moine Bernard à partir de la plupart des listes de témoins dans les chartes, qui furent traitées, entre 1104 et 1108, en présence de l'abbé Hugues et cela à Berzé-la-Ville.<sup>155</sup> Puis, dans une charte de l'année 1108, deux moines de ce groupe portent le nom de Bernard ; de ceux-ci, l'un est désigné comme étant celui qui *tenebat Berziacum*.<sup>156</sup> Probablement il s'agit de Bernard *de Monte*, le connétable de l'abbé Hugues.

Sa parenté avec les *de Sancto Prejecto* et, par eux, aussi avec la famille des seigneurs de Berzé, aussi bien que sa bonne connaissance de l'obédience de Berzé-la-Ville, fait de lui l'administrateur prédestiné de cette obédience, qui dans cette fonction avait pris la relève de Foulcher. Cela expliquerait le surnom « de Berzé », avec lequel le chanoine Cucherat, dans son *Index priorum*, désigne le prieur Bernard, le responsable à Marcigny à partir de 1122.<sup>157</sup>

Je conclus mon étude ici en 1109, l'année de la mort de l'abbé Hugues. *L'obedientia de Berziaco* était, à ce moment-là, suffisam-

ment consolidée comme centre d'exploitation pour remplir une fonction essentielle prévue dans les dispositions de l'abbé Hugues : il s'agissait de fournir les revenus pour une pleine pitance qui devait être distribuée au couvent et à l'infirmérie de l'abbaye, le jour de son anniversaire.

Pour créer une relation commune et positive entre la communauté et les seigneurs de Berzé, l'abbé avait, comme nous avons vu, à surmonter des difficultés considérables. Il y est finalement parvenu, en engageant, par un serment de fidélité, le seigneur de Berzé, aussi bien qu'en créant un nouveau réseau de liens sociaux par une alliance matrimoniale prudemment arrangée. Ses nouvelles relations facilitaient à l'abbé Hugues la réalisation de ses plans personnels dans un territoire désormais sans conflits, et la formation d'une base de contrôle pour l'abbaye de Cluny.

L'auteur remercie M. Becker pour ses critiques et ses conseils et la traduction du texte ; ainsi que Florence Bertrand et Christian Lacourière qui ont bien voulu le revoir.

#### Notes.

Au cours de cet article, je me suis servie des abréviations suivantes :

*BB* : Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, éd. par Auguste Bernard et Alexandre Bruel (**Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1ère série**), vol. 1 à 6, Paris 1876-1903. On citera les actes de la manière suivante : BB avec numéro d'ordre de la publication ou avec numéro du volume et la (les) page(s) de la publication.

Ragut : *Le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon connu sous le nom de Livre Enchaîné*, éd. par Camille Ragut, Mâcon 1864.

Cart. Marcigny: *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*, éd. par Jean Richard, Dijon 1957.

Lorsqu'aucun département n'est nommé, les localisations modernes des noms de lieux se réfèrent à celui de Saône-et-Loire.

1. Pour ce qui concerne les peintures murales, cf. la littérature citée dans la note 145. L'histoire de l'obédience ne fut esquissée jusqu'à présent que pour quelques périodes particulières, avec préférence pour celle de l'abbatiale de Hugues ; par exemple Jean Virey, *Saint Hugues et la chapelle de Berzé* (**Annales de l'Académie de Mâcon 3ème série**, 25, 1926-1927, pp. 445-451) ; du même, *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon. Cluny et sa région*, Mâcon 1935, pp. 84-86 ; Emile Magnien, *Les peintures murales clunisiennes de Berzé-la-Ville* (Extrait du **Bulletin du Centre International d'Études Romanes**, 1958, pp. 13-32) Mâcon 1966, pp. 6-13 ; Regina Hausmann, *Das Martyrologium von Marcigny-sur-Loire* (Hochschulsammlung Philosophie : Geschichte, 7) Freiburg 1984, pp. 266-273.

2. BB 3666. Ce document est conservé dans une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans

une copie de cartulaire provenant du XII<sup>e</sup> siècle. Quant à la tradition manuscrite des documents, cf. Alexandre Bruel, Préface, dans : BB I, pp. V-LI et Léopold Delisle, *Inventaire des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Fonds de Cluny*, Paris 1884, pp. 229-236 (en ce qui concerne les cartulaires).

3. BB 3742 (Paris, BN, Coll. Bourgogne 79, n° 176). Une autre référence à oboedientia de Berziaco villa se trouve dans le document BB 3829, daté de 1105.

4. BB 4143 (Constitutio expensae Cluniaci per manum domini Henrici, Wintoniensis episcopi). La description de la decanía de Berziaco est donnée sous le numéro IX (BB V, p. 498).

Le document ne contient aucune datation. Il résulte d'un des deux séjours de l'évêque à Cluny, c'est-à-dire de la période entre 1149 et 1155/56. En ce qui concerne la datation et l'analyse du document cf. BB V, p. 490 n. 1 ; Georges Duby, *Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155 (Hommes et structures du moyen âge. Recueil d'articles*, Paris - Den Haag 1973, pp. 61-82) p. 62, repris des Annales E.S.C. 7, 1952, pp. 155-171 ; du même, *Un inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable (Hommes et structures du moyen âge, ibid., pp. 87-101)* p. 88, repris de : Petrus Venerabilis (1156-1956), *Studies and Texts commemorating the 8th centenary of his death*, éd. par Giles Constable et James Kritzeck (Studia Anselmiana 40) Rome 1956, pp. 128-140 ; Damien van den Eynde, *Les principaux voyages de Pierre le Vénérable (Benedictina 15, 1968, pp. 58-110)* pp. 89-94 ; Dietrich Lohrmann, *Pierre le Vénérable et Henri Ier, roi d'Angleterre, dans : Pierre Abélard - Pierre le Vénérable (Colloque International n° 546 du C.N.R.S., Cluny 1972)* Paris 1975, pp. 191-203, p. 203 ; Alain Guerreau, *Douze doyennés clunisiens au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (Annales de Bourgogne 52, 1980, pp. 83-128)*, p. 84.

5. BB 4132 (= Dispositio rei familiaris Cluniacensis facta a domino Petro, abbate), rédigé probablement en 1147/48.

Les mesures que l'abbé Pierre le Vénérable prenait pour engager les decaniae une à une pour garantir l'approvisionnement mensuel (mensaticum) du monastère (BB V, p. 476), remontent à un vieux système que l'on trouve déjà dans les priviléges royaux du VIII<sup>e</sup> siècle, cf. Dietrich Lohrmann, *Kirchengut im nördlichen Frankreich. Besitz, Verfassung und Wirtschaft im Spiegel der Papstprivilegien des 11. - 12. Jahrhunderts (Pariser Historische Studien 20)*, Bonn 1983, p. 54, avec une référence à Duby, *Le budget* (cf. n. 4), p. 74s.

6. Une vue d'ensemble est donnée par Duby, *Un inventaire* (cf. n. 4) p. 90s. et Guerreau (cf. n. 4) avec une carte p. 126. BB 4132 et BB 4143 mentionnent dix-huit doyennés :

Arpayé (dép. Rhône, can. Beaujeu), Beaumont-sur-Grosne (can. Sennecey), Berzé-la-Ville (can. Mâcon-Nord), Bézornay (can. Cluny), Chaveyriat (dép. Ain, can. Châtillon-sur-Chalaronne), Chevigné (can. Mâcon-Sud), Cluny, Ecussoles (can. Tramayes), Laizé (can. Mâcon-Nord), Lourdon (can. Cluny), Malay (can. Saint-Genoux-le-National), Mazille (can. Cluny), Montberthoud (dép. Ain, can. Saint-Trivier-sur-Moignans), Péronne (can. Lugny), Saint-Gengoux-le-National, Saint-Hippolyte (can. Saint-Gengoux-le-National), Saint-Martin-des-Vignes (can. Mâcon), Saint-Victor-d'Ajoux (dép. Rhône, can. Monsols).

7. Bien que la dénomination obedientia ait plus de significations différentes que decanía, on parlera ci-après de l'obédience de Berzé-la-Ville, parce que celle-ci était probablement la dénomination courante à l'époque de l'abbé Hugues. Quant à l'évolution linguistique d'obedientia cf. Anne-Marie Bautier, *De « Prepositus » à « Prior », de « Cella » à « Prioratus » : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200)*, dans : *Prieurs et Prieurés dans l'Occident médiéval (Hautes études médiévales et modernes 60)*, publ. par Jean-Loup Lemaitre, Genève 1987, pp. 1-21.

8. André Déléage, *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le Haut Moyen Age*, Mâcon 1941, pp. 428-430.

*La référence la plus ancienne d'une obedientia est peut-être celle de Lourdon : BB 2406 (daté de 997 à 1007). Pour la période de l'abbé Hugues nous trouvons dénommés comme obedientia les lieux suivants : Chevigné (BB 2943), Bézornay (BB 3021), Saint-Gengoux-le-National (BB 3651), Ecussolles (BB 2998), Saint-Hippolyte (BB 3829 ; daté 1105), Laizé (BB 3868 ; daté 1107), Montberthoud (Cart. Marcigny 33 ; daté de 1089 à 1096, corrigé par Wischermann (cf. n. 17) p. 439, n. 20 : daté de 1089 à 1093/4).*

*Dans certain cas, on doit se demander si la formule frater/monachus qui tenet obedientiam de ... ne désigne pas plutôt la fonction exercée par une personne que la dénomination de l'institution (par ex. BB 3034, 3367) ; cf. plus bas.*

*La mention d'une obedientia, une des plus anciennes et presque unique à cette époque-là, est atypique et ne doit pas être comptée parmi les références nommées plus haut : de his obedientiis, Algoio videlicet, Pola, Sciotolas, Arpagiaco (= Ajoux, Poule, Ecussolles, Arpayé) (BB 889). Le document sans datation était classé par Bruel dans la période de 954 à 975 ; Maurice Chaume, *Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny* (*Revue Mabillon* 29, 1939, pp. 133-142) p. 133 propose la date de 969 à 994. Il pourrait s'agir ici d'un acte faux, cf. Georges Duby, *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris<sup>2</sup> 1971, p. 185, n. 53.*

9. Cf. entre autre Duby, *Un inventaire* (cf. n. 4), p. 100 n. 7 ; Wolfgang Teske, *Laien, Laienmönche und Laienbrüder in der Abtei Cluny, Teil 1 (Frühmittelalterliche Studien* 10, 1976, pp. 248-322), p. 264 ; Jacques Dubois, *La vie quotidienne dans les prieurés au moyen âge (Prieurs et Prieurés*, cf. n. 7, pp. 95-114) p. 104. Mis en doute par Barbara H. Rosenwein, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property*, 909-1049, Ithaca - London 1989, p. 179 n. 112.

10. Guerreau, (cf. n. 4) p. 84s. et pp. 121-123 ; Duby, *Un inventaire* (cf. n. 4) pp. 88s.

11. On trouve aussi des listes de biens pour l'abbaye de Cluny dans les priviléges royaux et épiscopaux, mais ceux-ci n'existent pas pour la période qui nous intéresse ici.

12. Dietrich Lohrmann, *Formen der Enumeratio bonorum in Bischof, Papst und Herrscherurkunden (9.-12. Jahrhundert)* (*Archiv für Diplomatik* 26, 1980, pp. 281-311) ; du même, *Kirchengut* (cf. n. 5), en particulier la partie I, 2 (pp. 58-68).

13. A voir la bulle du pape Agapet II avec la confirmation des villaie de Chevigné, Arpayé, Ecussolles ; *Papsturkunden* 896-1046, éd. par Harald Zimmerman, vol. 2 : 996-1046 (*Veröffentlichungen der Historischen Kommission der Österreichischen Akademie der Wissenschaften* 4) Wien 1985, n° 130 (pp. 229-231) (= JL 3648), pp. 230s.

14. A voir la bulle de Grégoire V de l'an 998, où il confirme villas etiam Cavinias cum aecclesia (= Chevigné) ... Escutiolas cum aecclesia (= Ecussolles), Besurniacum, aecclesiam sanctae Columbe (= Bézornay). Péronne et Arpayé sont mentionnés comme villa, Saint-Gengoux-le-National comme aecclesia sancti Langulfi. Zimmerman, vol. 2 (cf. n. 13) n° 351, pp. 682-686 (= JL 3896), p. 683.

15. A voir le privilège de Grégoire VII de l'an 1075, éd. par Leo Santifaller, *Quellen und Forschungen zum Urkunde und Kanzleiwesen Papst Gregors VII.*, 1ère partie (*Studi e Testi* 190) Rome 1957, n° 107, pp. 95-100 (= JL 4974). Barbara Rosenwein est arrivée à une autre conclusion, cf. Rosenwein (cf. n. 9) p. 162 et p. 167 n. 2.

16. Pour structurer les unités administratives, on commence, entre autre, exclusivement par la citation de l'évêché où Cluny possédait ses dépendances, cf. Lohrmann, *Enumeratio* (cf. n. 12) p. 302.

17. A partir du privilège de Grégoire V, et jusqu'à celui de Grégoire VII, on dénomme cella les dépendances Beaumont-sur-Grosne, Chaveyriat et Saint-Martin-des-Vignes. Cette dernière représente un cas particulier dans le cadre de notre étude, puisque c'est la seule dépendance qui a changé de statut : dans son privilège de l'an 954 (cf. n. 13), Agapet subordonne Saint-Martin-des-Vignes comme abbatia beati Martini suburbio Maticensi (sita) à l'abbaye de Cluny. A partir du privilège de Grégoire V de l'an 998 (cf. n. 14) on la mentionne comme simple cella. On utilisait cela dans le même sens que obedientia ou prioratus (Bautier, cf. n. 7, p. 20). Très certainement pourtant, cella désignait une dépendance moins importante, cf. Jacques Hourlier, *L'origine du prieuré clunisien (Mélanges offerts à Jean Dauvillier)* Toulouse 1979, pp. 435-441, p. 439 ; Else Maria Wischermann, *Marcigny-sur-Loire. Gründungs- und Frühgeschichte des ersten Cluniacenserinnenpriorates (1055-1150)* (Münstersche Mittelalter-Schriften 42) München 1986, p. 91s.

18. Ceci est également le cas pour Marcigny et ses dépendances, cf. Wischermann (cf. n. 17) p. 92.

19. Herbert E. J. Cowdrey, *The Cluniacs and the Gregorian Reform*, Oxford 1970, p. XXVI.

20. Privilège du 16 mars 1095, *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, éd. par Pierre Simon, Lyon 1680, p. 23s. (= JL 5551) ; reproduction dans Lohrmann, *Enumeratio* (cf. n. 12) Abb. 1 (entre p. 304 et p. 305) (= Paris, BN, Ms. Coll. Bourgogne 79, n° 161).

21. Cf. plus bas.

22. Saint-Hippolyte, can. Saint-Gengoux-le-National, com. Bonnay. En ce qui concerne le doyenné cf. BB 4132 et BB 4143 (BB V, p. 494s.)

23. Chazelles, can. Saint-Gengoux-le-National, com. Cormatin (BB 4143 : Chazelles ; BB V, p. 495). L'église Sainte-Marie de Chazelles fut transférée à Cluny, comme celle de Berzé-la-Ville, seulement peu avant l'inclusion au privilège d'Urbain II (BB 3060, 3574, 3636).

24. Ougy, can. Saint-Gengoux-le-National, com. Malay. En 1274, un Robert est désigné curatus ecclesiarum Maleti et de Ogiers (BB 5196).

25. Malay, can. Saint-Gengoux-le-National (BB 4143 ; BB V, p. 493s.).

26. Savigny-sur-Grosne, can. Saint-Gengoux-le-National (BB 4143 : apud Savinicum ; BB V, p. 493s.).

27. Bernardi ordo Cluniacensis, éd. par Marquard Herrgott, *Vetus disciplina monastica*, Paris 1726 (pp. 133-364), pp. 139-141 ; *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, collectore S. Udalrico monacho benedictino éd. par Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum*, vol. 1, Paris 1723, réimpr. Westmead - Farnborough 1967 (pp. 693-703), pp. 686-687 ; Migne PL 149 (col. 635-778), col. 738-740. Cf. aussi Cassius Hallinger, *Klunys Bräuche zur Zeit Hugos des Großen. Prolegomena zur Neuherausgabe des Bernhard und Udalrich von Kluny (1049-1109)* (*Zeitschrift für Rechtsgeschichte* 76, Kanonistische Abteilung 45, 1959, pp. 99-140) ; Monique-Cécile Garand, *Les plus anciens témoins conservés des Consuetudines Cluniacenses* d'Ulrich de Ratisbonne (Scire litteras. *Forschungen zum mittelalterlichen Geistesleben*, publ. par Sigrid Krämer et Michael Bernhard

(*Bayerische Akademie der Wissenschaften, Phil.-Hist. Klasse, NF n° 99*) München 1988, pp. 171-182 ; récemment : Rudolf Schieffer, *Consuetudines monasticae und Reformforschung (Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 44, 1988, pp. 161-169). La charge de ces doyens « n'a rien de commun avec les doyens de la règle de saint Benoît qui sont dans chaque monastère des sortes de moniteurs ayant la direction de dix moines », Guy de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XIème siècle*, vol. 1, Paris<sup>2</sup> 1970, p. 118.

28. Cf. par exemple le cas de l'obédience de Beaumont-sur-Grosne et les activités du moine Lambert : *domino sacro eclesiae Sancte Marie, ubi Lambertus monacus servit (BB 2536 ; et BB 2593, 2598) ; ou, pour l'obédience de Bézornay et le moine Dacfredus : BB 1757, 1771, 1889, 1895, 1928, 2216, 2247, 2261, 2388 ; pour l'obédience de Chevigné : a domino Stephano monacho est pactum, qui obedientiam de Chiviniis regebat (BB 2844) ; ou pour l'obédience de Saint-Hippolyte : frater Hugo aut ipse qui obedientiam de Sancto Yppolito tenuerit (BB 3034).*

29. Valous, *Le monachisme clunisien* (cf. n. 27) pp. 118-120 ; Bonaventura Egger, *Geschichte der Cluniazenzer-Klöster in der Westschweiz*, Fribourg 1907, pp. 192-193 ; Kassius Hallinger, *Gorze-Kluny. Studien zu den monastischen Lebensformen und Gegensätzen im Hochmittelalter*, vol. 2 (*Studia Anselmiana* 25) Rome 1951, réimpr. Graz 1971, p. 829. Pour ce qui concerne les significations différentes du mot decanus, cf. J. F. Niermeyer, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden 1976, p. 305.

30. En dépit des réserves concernant les données statistiques tirées des sources dont la qualité de tradition et d'édition posent des problèmes considérables, quelques chiffres sont peut-être utiles : des 250 mentions de decanus dans toutes les chartes de Cluny, 10 sont d'avant 1049, c'est-à-dire avant l'abbatia de Hugues ; 43 entre 1049 et 1100 ; et 49 de la décennie entre 1100 et 1110. Le titre de l'obedientiarius est rarement utilisé (BB 3758, 3809, 3914). L'administrateur de Montberthoud, du doyenné probablement le plus grand et en même temps le plus éloigné de Cluny, est nommé prieur (BB 3703, 3821, 4140).

31. Beaumont-sur-Grosne (BB 3868), Bézornay (BB 3734, 3756, 3795, 3850), Chaveyriat (BB 3744, 3868), Chevigné (BB 3278, 3565, 3700, 3760, 3828 = *Cart. Marcigny* 170), Cluny (BB 3181, 3301, 3760, 3796, 3822) Ecussolles (BB 2998) Jalogny (BB 3677, 3798, 3799, 3800, 3822, 3931) Laizé (BB 3868) Lourdon (BB 2839, 2942, 3017, 3159, 3286, 3641, etc.). Comme pour l'usage du terme obedientia (cf. n. 8), Lourdon semble présenter aussi les premières références pour le titre de decanus. Mazielle (BB 3351, 3529, 3780, 3829), Montberthoud (BB 3744, cf. n. 30), Saint-Gengoux-le-National (BB 3478), Saint-Hippolyte (BB 3072, 3972).

32. Les doyens nommés sans leur titre, mais avec le nom du lieu de leur obédience, sont par exemple : Guillelmus de Bersoniaco (= Bézornay) (BB 3950), Stephanus de Galaniaco (= Jalogny) (BB 3950), Geraldus de Cavariaco (= Chaveyriat) (BB 3703), Rotgerius de Scuzeolis (= Ecussolles) (BB 3829).

33. Cf. plus bas, n. 49.

34. BB 3686: prefecturam quam, de ipsis tenebam [= Durannus] fratribus et parentes mei tenuerunt de domino Wigone et Rotberto in villa de Berziaco. Duran apparaît dans les chartes avec son titre (Duranus prepositus de Berziaco : BB 3666, 3686) aussi bien qu'avec le nom de la localité dans laquelle il exerce des fonctions : Durannus cognomento Berzis (BB 3270), Durandus de Berziaco (BB 3330). Le changement des seigneurs arriva probablement en 1062, après la vente de toutes les possessions que Guigue et Robert tenaient à Berzé-la-Ville (BB 3380) ; cf. plus bas. Le titre de praepositus ne doit pas être confondu ici avec celui de prévôt qu'on utilise pour désigner le prieur comme titulaire des offices monastiques; cf. Bautier (cf. n. 7), pp. 6-8. Au début du XIème siècle, on utilisait prieur et praepositus comme

synonyme, Neithard Bulst, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)* (*Pariser Historische Studien* 11) Bonn 1973, p. 267, faisant la critique de Hallinger, Gorze-Kluny (cf. n. 29) p. 859 (et pp. 865-867).

35. BB 3666 (1093, 10 février) et BB 3686 (sans date ; la datation doit être rapprochée de celle de BB 3666). Georges Duby nomme le personnage de Duran comme exemple pour la position qu'un membre de « la haute ministérialité » pouvait occuper dans la société mâconnaise à la fin du XIème siècle, cf. n. 8, pp. 306-307 ; Teske (cf. n. 9) pp. 264s.

36. Cette charte est la première que l'on connaisse, pour le sud de la Bourgogne, « d'un procédé nouveau dont l'usage, aussitôt, est général ». Celui-ci fixe, « en cas de rupture de l'accord », exactement le temps dans lequel la restitution doit être faite. Un groupe de laïques doit garantir cet accord, Georges Duby, *Recherches sur l'évolution des institutions judiciaires pendant le Xème et le XIème siècle dans le Sud de la Bourgogne*, dans : *Hommes et structures* (cf. n. 4, pp. 7-60) p. 41s. (repris de : *Le Moyen Âge* 52, 1946, pp. 149-194 et 53, 1947, pp. 15-38). Cette charte est en plus, pour Duby, pour l'établissement d'un propre cour judiciaire, un important témoignage pour la « juridiction qui dépend de l'abbaye de Cluny », ibid., pp. 18-21 ; cf. aussi la critique de cette vue par Georges Chevrier, *Sur les origines des cours de justice féodales (Annales de Bourgogne* 21, 1949, pp. 100-109).

37. BB 3686 : dono ... meum alodium, fevum, tenem, et prefecturam quam, de ipsis tenebam fratribus et parentes mei tenuerunt de domino Wigone et Rotberto in villa de Berziaco, et in agro ejus dimitto. Cette charte fut rédigée, avec toute vraisemblance, directement à la suite de celle qui traite du jugement de Duran par la cour judiciaire de l'abbé (BB 3666). La somme d'argent que Duran reçut des moines, est donnée dans les deux chartes identiquement comme étant 40 solidi, quand on ne considère que les copies du cartulaire B (BB V, p. 15, n. 5 et p. 40).

38. Vers le même temps, Cluny a du mener un autre procès contre le prévôt de Cluny (BB 3685), cf. Duby, *Recherches* (cf. n. 36) p. 19. Sur ce problème en général : l'administration des possessions clunisiennes par un laïque ou par un moine, Ernst Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des 11. Jahrhunderts*, 2 vol., Halle an der Saale 1894, réimpr. Darmstadt 1971, vol. 2, pp. 422-425 ; Egger, *Westschweiz* (cf. n. 29) pp. 168s.

39. Le prieur Sigalduis, par exemple, entreprenait des achats importants de terres situées à Berzé-la-Ville (BB 3270, 3573), où il négociait avec les seigneurs de Berzé (BB 3654) et les seigneurs de Brancion (BB 3474) leurs droits à Berzé-la-Ville ; cf. plus bas.

40. BB 3666. La cour judiciaire était composée de six laïques et, du côté des moines de Cluny, l'abbé Hugues, le prieur Joceran, dominus Siguinus (pour lui, cf. n. 126), le moine Sergius et le doyen de Cluny, Humbert.

41. BB 3824 (1104-1105) : Fulcherio monacho, qui Berziacum tenebat. Cf. aussi n. 129.

42. BB 3744 (1100), 3742 (1100), 3824 (1104-1105). Cf. n. 126 et n. 128.

43. Par exemple BB 3760, 3821, 3822 (= *Cart. Marcigny* 288), BB 3868, BB 3950.

44. BB 3666 (cf. n. 40) ; BB 3744 : à côté de l'abbé Hugues, on nomme le prieur, le chambrier, le cellier, le doyen de Cluny, et Seguin comme prieur de Marcigny ; BB 3824 : à côté de Seguin encore le doyen de Cluny et le connétable Bernard (pour lui, cf. les notes 148ss.) ; BB 3829 : le prieur et le doyen de Cluny y sont mentionnés aussi bien que le chambrier Seguin. On peut remarquer dans ces chartes que le doyen

de Cluny est souvent présent quand il s'agit de Berzé-la-Ville, ou quand des membres de la famille de Berzé y figurent comme auteurs ; cf. aussi BB 3301, 3796.

45. Pour des indications détaillées sur la généalogie, cf. Maurice Chaume, *Les premiers seigneurs de Berzé* (*Annales de l'Académie de Mâcon* 3ème série, 33, 1938, pp. 161-172) p. 163 et 166.

46. BB 2956 (1041, 15 mars) : unum curtulum cum omnibus appendiciis suis ...; dono etiam servum, nomine Gondricum.

47. Les possessions à Berzé-la-Ville proviennent de la famille de Gertrude, Chaume, Berzé (cf. n. 45), p. 170 n. 2. De leurs possessions étendues (Duby, *La société*, cf. n. 8, p. 69 et p. 76), ils transféraient à Cluny des terres situées à Confrançon (can. Saint-Gengoux-le-National), BB 928, 2761 ; à Joux (can. Tramayes), BB 2616 ; à Vicelaire (can. Matour), BB 928, 1775. En premières noces, Gertrude était mariée avec Bernard, qui avait des possessions à Marchiseuil (can. Cluny), BB 2573 ; à Sercy-en-Chalonnois (can. Buxy), BB 2574 ; à Chevagny-sur-Guye (can. La Guiche), BB 2973 ; et à Chechy (com. Viry, can. Charolles), BB 2974.

48. Geoffroy était marié avec une soeur de Guigue II, vicomte de Lyon (BB 3577). Celui-ci était un fils du vicomte Guigue (BB 2831, 2925) et un neveu de Guillaume (BB 928) ; cf. Chaume, Berzé (cf. n. 45) p. 163.

49. Montmerle, can. Thoissey, dép. Ain. Les vicomtes de Lyon, des parents de Robert et Guigue, faisaient plusieurs chartes en faveur de Cluny, concernant leurs possessions à Saint-Georges-de-Reneins (can. Belleville) (BB 1775, 2000, 2831, 2925) et à Montmerle (BB 2925). Auguste Bernard, *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon, du IXème au XIIème siècle* (*Revue Forézienne* 1, 1867, pp. 101-125 ; pp. 133-171) pp. 107-113 ; Jean Déniau, *Note sur les vicomtes de Lyon aux Xème et XIème siècles* (*Bulletin de la Diana* 30, 1947, pp. 42-47) p. 46. (Les deux dernières études contiennent beaucoup d'erreurs chronologiques) ; Duby, *La société* (cf. n. 8) p. 69, 79 ; Hubert Gerner, *Lyon im Früh-Mittelalter. Studien zur Geschichte der Stadt, des Erzbistums und der Grafschaft im 9. und 10. Jahrhundert* (Diss. Phil. masch., Universität Mainz 1967) Köln 1968, pp. 133-135, p. 288. Il est possible que Robert, le frère de Guigue, soit identique au Robertus Incathenatus, auquel Geoffroy, comte de Mâcon, transférait des possessions dans la paroisse de Saint-Georges-de-Reneins, dont une condamina était située ante portum castri quod Mons Merulus vocatur (BB 3577; pour ce qui concerne l'interprétation de cette charte, cf. Duby, ibid., p. 159).

50. BB 3333 ; sur l'identification de Joux, cf. n. 51. Le placitum fut fait en présence de l'archevêque de Lyon, Alinard, à Saint-Romain d'Anse (can. Anse, dép. Rhône). Ce fait et la présence de deux chevaliers de Guigue et Robert, provenants également des environs de Montmerle, supportent aussi l'hypothèse que les deux frères s'étaient déjà, à ce moment-là, retirés du Clunisois : il s'agit de Arbertus de Franchilens (= Francheleins, can. Saint-Trivier-sur-Moignans, dép. Ain), et de Jocerannus de Basinens (= Beseneins, can. Thoissey, dép. Ain).

51. Déjà au temps de l'abbé Odilon, des membres de la famille de Guigue et Robert effectuaient des donations à Joux (BB 2616), aussi bien que les seigneurs de Berzé (BB 2907). D'après Chaume, Joux pourrait être identique avec la localité du même nom située dans le canton de Tramayes (com. Saint-Point) ; mais il pourrait s'agir aussi d'une localité aujourd'hui disparue, située dans le voisinage de Sologny, donc encore plus près de Berzé-le-Châtel, Chaume, *Origines* (cf. n. 53) p. 1148, n. 15 ; p. 1165, n. 14. Le château de Berzé est mentionné dans le chartrier de Cluny pour la première fois en 989/990 (BB 1810). Seulement dans les chartes faites sous l'abbé Hugues, nous trouvons des informations sur les terres et les droits que les seigneurs de Berzé possédaient à Berzé-la-Ville (BB 3268, 3328, 3654, 3674, 3744, 3824), cf. plus bas.

52. On sait qu'il y avait des liens de parenté, mais on a pas encore réussi à les vérifier clairement, cf. Chaume, Berzé (cf. n. 45), pp. 162s., 166. Il reste à éclaircir si l'on peut identifier les frères Guillaume et Guigue, vicomte de Lyon (cf. n. 49) avec les frères domino Wigoni vicecomiti et fratri eius domino Willelmo, nommés tuteurs éventuels de Cluny dans la bulle de Benoît VIII (qui auxilio esse possunt ; Zimmermann, vol. 2, cf. n. 13, n° 530, p. 1010). (Dans la littérature à ce sujet, on se réfère normalement à Maurice Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, 1ère partie : *Histoire politique*, Dijon 1925, réimpr. Aalen 1977, pp. 485s., sans identifier Guillaume). Si cela était le cas, les parents de Guigue et Robert figureraient dans cette même bulle au côté des amis de Cluny, dans laquelle Eldin, le seigneur de Berzé, compte parmi les inimici (cf. n. 58). Rosenwein, (cf. n. 9) passim, montre d'ailleurs bien que les mêmes personnes pouvaient se présenter comme amis aussi bien qu'enennemis de Cluny.

53. Dans le cas qui nous intéresse, les localités, dans lesquelles les deux groupes possédaient des droits, étaient situées très proches l'une de l'autre : comme Curciacus (Guigue : BB 3314 ; Eldin, seigneur de Berzé : BB 2124, 2907), aussi Joux était située dans l'ager Lalaciensis, Maurice Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, 2ème partie : *Géographie historique*, fasc. 3, Dijon 1931, réimpr. Aalen 1977, pp. 1064s. Ce territoire se trouvait à proximité presque immédiate de la vicaria Berciacensis et de la localité Minciacus (ibid. p. 1031), dans laquelle les parents de Guigue et Robert, aussi bien que les seigneurs de Berzé, avaient des possessions (cf. n. 95).

54. BB 3333. Quant à savoir si ce Walterius clericus et le Walterius archidiaconus, ou prepositus (cf. n. 98) sont identiques, nous ne pouvons pas nous prononcer, cf. Chaume, Berzé (cf. n. 45) p. 165, n. 6 et p. 167. De toute façon, le comportement de ce Walterius clericus ressemble bien à celui du Walterius quoque de Berziaco, si nullam habebat rectitudinem, ... werpivit (BB 3653).

55. Patrick J. Geary, *Vivre en conflit dans une France sans état : typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200)* (*Annales E. S. C.* 41, 1986, pp. 1107-1133), p. 1115 : « Les usages du conflit ont plus de signification que ses «causes» ou ses «résolutions» dans la mesure où le début et la fin tels qu'ils apparaissent dans les textes expriment rarement la réalité. Ils reflètent plutôt des périodes significatives durant lesquelles émergent au grand jour des structures conflictuelles plus profondes qui sont utilisées pour certains projets sociaux et qui semblent disparaître pour ressurgir plus tard. »

56. Chaume, Berzé (cf. n. 45) pp. 164-166.

57. BB 2124, acte traité probablement entre 1005 et 1008, Maurice Chaume, *Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny* (*Revue Mabillon* 31, 1941, pp. 42-45, pp. 69-76) p. 75 ; il s'agit de lieux suivants : La Chize (can. Mâcon-Nord), Igé (can. Cluny), Domange (can. Cluny), Purlanges (can. Cluny), Beauplain (localité disparue, voisine de Bourgvilain, can. Tramayes), Circiacus (localité disparue, voisine d'Igé), Aine (can. Lugny), Joux (can. Tramayes, ou une localité disparue, voisine de Sologny, cf. n. 51), Buciacus, Clitgiacut (peut-être Pierreclos, can. Tramayes) et deux localités nommées Curciacus (disparues, peut-être Sainte-Cécile, can. Cluny ou une localité voisine d'Igé) ; Chaume, *Origines* (cf. n. 53) p. 1165, n. 5-16, et p. 1127 n. 17 (pour Curciacus) ; Chaume, Berzé, (cf. n. 45) p. 165 : « Ce texte précieux, en nous ouvrant une large perspective sur l'étendue de la seigneurie de Berzé... ». Quant au salvamentum des châtelains en Bourgogne, cf. Déléage (cf. n. 8) pp. 629s., Duby, *La société* (cf. n. 8) pp. 175s., p. 209.

58. Zimmermann, vol. 2 (cf. n. 13) n° 530, pp. 1007-1010 (= JL 3064) ; datation proposée : de 1021 à 1023. Eldin n'y fut pas identifié (p. 1009, n° 6). Magnou-Nortier voit dans la bulle expédiée par Benoît VIII une possibilité pour Cluny de maintenir ses droits d'immunité contre la « vieille aristocratie locale », Elisabeth Magnou-Nortier,

*Les mauvaises coutumes en Auvergne, Bourgogne méridionale, Languedoc et Provence au XI<sup>e</sup> siècle, un moyen d'analyse sociale (Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen [X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles], Bilan et perspectives de recherches, Paris 1980, pp. 135-172) pp. 144-148 (pp. 147s.: Héldin de Berzé). Pour d'autres références cf. Zimmermann, ibid. p. 1007.*

59. Des événements d'importance dans ce contexte sont les conciles de paix tenus à Anse (994/95 et 1025) et à Verdun-sur-le-Doubs (1016). Le rôle que Cluny jouait dans ce mouvement est toujours controversé dans la littérature, cf. Hans-Werner Goetz, *Kirchenschutz, Rechtswahrung und Reform - Zu den Zielen und zum Wesen der frühen Gottesfriedensbewegung in Frankreich (Francia 11, 1983, pp. 193-239)* pp. 223-227. Pour notre étude il reste à constater que la charte de 994/95 (BB 2255), en particulier, servirait à protéger la seigneurie qui était en train d'être constituée dans les environs de Cluny, Rosenwein, (cf. n. 9) pp. 87s., 94s., 100, pp. 163-168 (= table n° 9), pp. 178s.

60. BB 2985 ; la présence de l'abbé Hugues et de l'évêque Gautier de Mâcon (Bouchard, cf. n. 104, p. 398 : Gautier se retirait à Cluny probablement en 1061) donne des indications facilitant une datation de la charte durant la période de 1049 à 1061 environ. Cet acte, une des précieuses preuves de l'histoire de l'évolution de la « justice clunisienne » (Duby, *Recherches*, cf. n. 36, p. 23) parle d'une assemblée à laquelle participent, comme membres, des milites de la région de Cluny (v. leur présence dans une autre assemblée de la cour judiciaire du prieur, BB 3262).

61. BB 3324 ; à voir en relation d'un point de vue chronologique et thématique avec la charte BB 2985 (cf. n. 60). Cette charte, probablement « le seul exemple du chartrier de Cluny jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle », montre une autre possibilité pour Cluny de faire prévaloir ses droits d'immunité : c'est d'offrir le serment de fidélité, Magnou-Nortier (cf. n. 58) p. 149 ; Duby, *La société* (cf. n. 8) p. 150 (quant aux mots *fidelis* et *homo*), p. 159 : « Gautier, sire de Berzé, était devenu l'homme de l'abbé de Cluny sans rien recevoir, sans rien non plus promettre de précis, sinon de garder fidèlement la paix qu'il venait de conclure ; ... l'hommage scellait un pacte de sécurité. » Pour une évaluation de la convention faite entre Gautier de Berzé et Cluny, cf. Hartmut Hoffmann, *Gottesfriede und Treuga Dei (Schriften der Monumenta Germaniae historica 20)* Stuttgart 1964, p. 130.

62. BB 3380 (1062, 19 janvier) : villam de Berziaco, ... cum omnibus appenditiis suis dantes, cum silvis, campis, terris cultis et incultis, pratis, pascuis, montibus et collibus, rupibus et vallibus, rivis cum ipsis suis decursibus, exitibus et regressibus, et quicquid omnino ad ipsam hereditatem adtingit, villas etiam quae inibi habentur, cum servis et ancillis qui ubicumque in ipsa hereditate degunt et habitant, sive sunt liberi, sive servi. *Guigue et Robert* reçurent en échange mille solidorum et eo amplius.

63. BB 3268, 3018 ; cf. n. 137 (et n. 139). Pour la datation de BB 3268 cf. n. 67, de BB 3018 cf. n. 68.

64. BB 3573, cf. n. 137; cette charte fut traitée par Gauscerannus cognomento Taunel et le prieur Sigaldus, qui exerçait sa fonction aux environs de 1065 jusqu'en 1072 (ou un peu plus tard) cf. Maurice Chaume, *Les grands prieurs de Cluny (Revue Mabillon 28, 1938, pp. 147-152)* pp. 149s.

65. BB 2997 ; à dater en 1075 ou un peu plus tôt d'après Maurice Chaume, *Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny (Revue Mabillon 42, 1952, pp. 1-4)* p. 1. Comme neveu de Guige et de Robert, Damas de Gigny avait des droits de propriété située à Berzé-la-Ville : werpio quandam querimoniam ... quiddam honoris a duobus avunculis meis, quem dederunt ... pro animabus suis, scilicet Rotbertus et Wigo.

66. BB 3474 (à dater durant la période allant de 1065 à 1072 environ, en raison de la présence du prieur Sigaldus, cf. n. 64). Par les liens avec Damas de Gigny, qui était marié avec la soeur de Landri Gros de Brancion et qui était un vassal des seigneurs de Brancion (BB 2994), ces derniers pouvaient également faire valoir des droits de possession à Berzé-la-Ville.

67. BB 3268 ; Gautier, seigneur de Berzé, son gendre Artaud et sa fille Hodierne donnent unum mansum situm in ... villa Berziaco, quem tenet Ildinus et frater suus Martinus ; et unam alteram terram juxta condaminam. Cet acte fut probablement fait après les chartes BB 3324 (cf. n. 61) et BB 3325 dans lesquelles on nomme Gautier de Berzé encore avec ses fils Eldin (son décès est mentionné en BB 3325) et Seguin. Concernant la fille Hodierne, cf. n. 71.

68. BB 3254 et BB 3267 : Geoffroy de Merzé et sa femme donnent unum mansum in villa Berziaco. Quant à savoir s'il se créa des liens de parenté entre les seigneurs de Berzé et les milites de Merzé, ceci doit rester ouvert, cf. Duby, *La société* (cf. n. 8) p. 71, et d'autre part Chaume, Berzé (cf. n. 45) p. 164.

69. BB 3018 (à dater entre 1090 et 1109, cf. Chaume, *Observations*, cf. n. 65, p. 1) : Joscerannus cognominatus de Biera rend à Cluny ce que l'abbaye lui avait donné en fief à Berzé-la-Ville, et donne, en plus, un mansus et une particula terrae à Berzé-la-Ville.

Dans toutes les chartes, les membres de la famille des seigneurs de Berzé apparaissent à la tête des listes de témoins. Parmi les témoins, figurent des milites qui, autour de 1100, témoignent souvent dans les chartes concernant les seigneurs de Berzé, par ex. ceux de Sologny (BB 3018, 3330, 3674, 3744, 3824) et de Saint-Nizier (BB 3018, 3330, 3744).

70. Je ne propose pas de traiter, dans le cadre de cet article, le rôle que le château de Berzé jouait, ou l'ensemble des relations féodales ou de parenté, ou l'état et l'étendue de leurs possessions, cf. Duby, *La société* (cf. n. 8) passim.

71. Chaume, Berzé, (cf. n. 45) p. 169.

72. BB 3744.

73. BB 3062, 3504, 3654.

74. Cart. Marcigny, *Répertoire biographique*, p. 239 ; Jean Richard propose Saint-Prix, com. Dyo, can. La Clayette comme étant une des identifications possibles.

75. BB 3627.

76. Cart. Marcigny 175 ; 103 : Heldricus Hesperuns ; 108 : Uldrico Esperone ; 164: Ildicus Hisperons ; 288 : Huldricus Hesperons.

77. Jean Richard fait référence au document BB 3001, dans lequel Artaldus Isperonis et Hugo de Centarben sont nommés comme témoins, Cart. Marcigny, *Répertoire biographique* p. 239. Pour ce qui concerne la famille de Centarben, cf. plus bas.

78. Cart. Marcigny 108.

79. BB 3627.

80. Cart. Marcigny 175, Wischermann (cf. n. 17) pp. 314s. (= Kommentar A 14) ; cf. n. 151.

81. Can. Charolles ; Cart. Marcigny 103 (daté : 1107).

82. Wischermann (cf. n. 17) pp. 187s.

83. Cart. Marcigny 175 ; Cart. Marcigny, Répertoire biographique, p. 239.

84. Cart. Marcigny 107. Centarben = Saint-Albin-de-Vareilles (com. Bussières, can. Néronde, dép. Loire) ou Saint-Aubin-en-Charollais (can. Palinges), Wischermann, (cf. n. 17) p. 315, n. 4.

85. BB 3824 (daté 1104-1105) : partem illam de decima ecclesiae de Berziaco villa, quam Jocerannus et Girardus de Centarberch jure fedii ab illo [= Hugues de Berzé] tenebant. Un autre membre de cette famille, Robert Damas, appose, en 1094, son signum à l'acte par lequel Hugues de Berzé abandonne à l'abbaye de Cluny ses droits sur l'église paroissiale de Berzé-la-Ville (BB 3674 ; cf. plus bas). Et en 1106, au moment de partir pour Jérusalem, il fait deux donations en présence de l'abbé Hugues à Berzé-la-Ville (BB 3840 ; Cart. Marcigny 109). En ce qui concerne la famille, cf. Cart. Marcigny, Répertoire biographique p. 249 et p. 252 ; Wischermann (cf. n. 17) pp. 254s., p. 315, p. 496 (Tafel 5).

86. Sivignon, can. Saint-Bonnet-de-Joux. Ildicus Hisperons apparaît, ainsi que Robert Damas, en tant que fidejussor dans l'acte de Pierre de Sivignon (Cart. Marcigny 164). La famille possédait des biens à Saint-Julien-de-Civry, qui furent légués à Marcigny (Cart. Marcigny 197). Guillaume de Sivignon est, d'autre part, cité comme témoin dans les actes de Hugues de Berzé : BB 3744 (1100), 3824 (1104-05). Pour ce qui concerne la famille, cf. Cart. Marcigny, Répertoire biographique p. 251 ; Wischermann (cf. n. 17) pp. 255-257 et p. 346.

87. Wischermann (cf. n. 17) p. 255 et p. 315 (= Kommentar A 15) ; p. 256 et p. 346 (= Kommentar E 2). A l'époque de l'abbé Hugues, Willelmus miles de Centarben fait une donation pour la sépulture de son fils Girard à Cluny (BB 3650) ; Dietrich Poeck, Laienbegräbnisse in Cluny (*Frühmittelalterliche Studien* 15, 1981, pp. 68-179) p. 155.

88. Pour ce qui est du rôle de la femme dans les stratégies matrimoniales les plus courantes dans les groupes familiaux de la noblesse et de la chevalerie aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, cf. Georges Duby, *Lignage, noblesse et chevalerie au XII<sup>e</sup> siècle dans la région mâconnaise. Une révision* (*Annales E. S. C.* 27, 1972, pp. 803-823) réimpr. dans : *Du même, Hommes et structures* (cf. n. 4; pp. 395-422) surtout pp. 409-416 (p. 415 : la famille de Berzé au XI<sup>e</sup> siècle). Constance B. Bouchard, *The Origins of the French Nobility : a Reassessment* (*American Historical Review* 86, 1981, pp. 501-532) pp. 527s. critique le point de vue de Duby concernant les stratégies matrimoniales. Cf. John B. Freed, *The Counts of Falkenstein : Noble Self-Consciousness in Twelfth-Century Germany* (*Transactions of the American Philosophical Society* 74, part 6, 1984, pp. 1-74) pp. 3-5. Je ne cite de toute la littérature concernant ce sujet qu'une étude récemment parue : Christiane Klapisch-Zuber, *Les femmes et la famille, dans : L'homme médiéval*, dirigé par Jacques le Goff, Paris 1989, pp. 315-344.

89. F. Leçoy, *Pour la chronologie de Hugues de Berzé* (*Romania* 67, 1942-43, pp. 243-254). Les autres familles très puissantes et en possession des plus forts châteaux (Brancion, Beaujeu) n'ont pas un développement comparable à l'usage des noms individuels, cf. Duby, *Lignage* (cf. n. 88) p. 399.

90. *Gallia christiana in provincias distributa IV*, Paris 1728, réimpr. Westmead - Farnborough 1970 (abrégé GC) col. 1064B. Les auteurs nomment comme garant pour ces détails biographiques teste Guillelmo Burin in magnis prioribus Cluniac. Guillelmus Burin Archiclavus Cluniacensis est cité dans trois autres endroits du volume de *Gallia christiana*, avec son oeuvre, *l'Historia MS. majorum priorum Cluniac.* (col. 88B, 391E, 1058C). Il peut être mis en relation avec Georgius Buerenus (ou : Georges Burin), un moine de Cluny, qui en 1694 rédigea un *Necrologium historicum Cluniacense* duquel on a simplement conservé la partie concernant les abbés de Cluny ; Delisle, *Fonds de Cluny* (cf. n. 2) n° 131, p. 228; Paris, BN, Ms. Nouv. acq. lat. 2347 et BN, Ms. lat. 9092, une copie réalisée par Lambert de Barive. On trouve dans le *Necrologium* de Burin plusieurs données biographiques erronées, cf. Cart. Marcigny, *Introduction* p. XV, n. 1 ; Wischermann (cf. n. 17) p. 24 n. 4 et 5; p. 39 n. 1; p. 104 n. 6.

91. Maurice Chaume, *Les grands prieurs* (cf. n. 64) p. 149.

92. BB 2985 et BB 3324 (concernant les négociations avec Gautier de Berzé).

93. BB 2992, 3342.

94. Minciacus, probablement situé entre Igé (can. Cluny) et Verzé (can. Mâcon-Nord), cf. Chaume, *Origines* (cf. n. 53) p. 1088 et p. 1111 ; Maurice Chaume, *En marge de l'histoire de Cluny* (*Revue Mabillon* 30, 1940, pp. 33-62) p. 54.

95. Ragut 198 (= 495), 562; Chaume, Berzé, (cf. n. 45) p. 165.

96. Ragut 220.

97. Chaume, Berzé (cf. n. 45) p. 164 et n. 4.

98. Chaume, Berzé (cf. n. 45) pp. 166s. concernant les actes BB 2848 et BB 2784 (1023-1024). Dans ce dernier acte, Chaume identifie Walterius Matisconensis prepositus, senior du Joceran [de Minciaco] comme étant Gautier I, seigneur de Berzé ; Rosenwein (cf. n. 9) p. 120 n. 33 voit en ce prepositus le futur évêque de Mâcon. Mais cependant il existe au temps de l'évêque Gautier un Walterius prepositus ; il est cité après l'évêque Gautier comme témoin dans un acte, lequel rapporte qu'un Walterius archidiaconus et canonicus Matisconensis obtint un précaire de la cathédrale de Mâcon in villa Mitiaco (Ragut 562). Il s'agit vraisemblablement de Gautier I, seigneur de Berzé, dont parle Chaume. Les titres archidiaconus et prepositus pourraient se rapporter à la même personne. Guichard de Mitiaco figure comme témoin à coté de Artaldus de Bertiaco et le comte Guy de Mâcon, dans un acte de donation fait par Otto miles de Bertiaco (BB 3504).

99. Duby, *Recherches* (cf. n. 36) p. 49, n. 46 Geoffroy, comte de Mâcon, est nommé comme premier témoin dans trois (BB 2966, 2992, 3342) des sept chartes de l'abbaye de Cluny qu'on possède de Guichard de Minciaco (BB 3337, 3338, 3339, 3115).

100. BB 3342 (et BB 2992).

101. BB 3115. L'objet de l'acte fut traité à l'époque du prieur Sigaldus, successeur de Gontier (cf. n. 64). Poeck (cf. n. 87) pp. 153s.

102. *Obituaires de la Province de Lyon 2* (Diocèse de Lyon, 2<sup>e</sup> partie, Diocèse de Mâcon et de Chalon-sur-Saône), éd. par Jacques Laurent et Pierre Gras (*Recueil des historiens de la France, Obituaires 6*) Paris 1965, pp. 482-500, p. 488: Ob. Vicardus de Miciaco. D'après le manuscrit (Paris, BN, Ms. lat. 5254, fol. 74v), il faut lire : Ob. Vicardus miles de Miciaco. Concernant la datation et l'origine du

*manuscrit commencé au XIIème siècle, cf. Répertoire des documents nécrologiques français, publié sous la direction de Pierre Marot, par Jean-Loup Lemaitre (Recueil des historiens de la France, Obituaires 7) 1, Paris 1980, n° 302, p. 235.*

103. *Obituaires Lyon 2* (cf. n. 102) p. 482 ; *Bernard Rebiffet, L'abbaye Saint-Pierre-hors-les-Murs (Annales de l'Académie de Mâcon 3ème série, 62, 1986, pp. 153-156)* pp. 154s.

104. GC IV, col. 1064B. Dans ce volume il est présenté sous le patronyme de Berziaco. L'indication de *Gallia christiana*, pour laquelle nous n'avons pas de pièce justificative, a toujours été reprise sans vérification dans la littérature, et encore dernièrement par Constance B. Bouchard, *Sword, miter and cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198, Ithaca -London 1987*, p. 399; et par Alfons Becker, *Papst Urban II. (1088-1099), Teil 2 (Schriften der Monumenta Germaniae historica 19/II)* Stuttgart 1988, p. 439.

105. GC IV, col. 1065 ; *The Epistolae vagantes of Pope Gregory VII*, éd. par H. E. J. Cowdrey, Oxford 1972 (*Oxford Medieval Texts 7*) pp. 8-10 (n° 4), pp. 94-96 (n° 38), pp. 154s. (n° 70). Du même, *Cardinal Peter of Albano's Legatine Journey to Cluny (1080)* (*The Journal of Theological Studies 24, 1973*, pp. 481-491), réimpr. dans : *Du même, Popes, Monks and Crusaders*, London 1984, nr. XI. Du même, *The Cluniacs*, (cf. n. 19) pp. 52-57. Alfons Becker, *Papst Urban II. (1088-1099), Teil 1 (Schriften der Monumenta Germaniae historica 19/I)* Stuttgart 1964, pp. 45-47. Hermann Diener, *Das Verhältnis Clunys zu den Bischöfen vor allem in der Zeit seines Abtes Hugo (1049-1109)*, dans : *Neue Forschungen über Cluny und die Cluniacenser*, publ. par Gerd Tellenbach, Freiburg 1959, pp. 219-352, pp. 277s.

106. Cowdrey, *The Cluniacs*, (cf. n. 19) p. 58. Dans le nécrologue de Marcigny-sur-Loire on trouve son nom écrit au 24 août, dans la colonne de Nostri familiares : Landricus episcopus Matisconensis, cf. *Synopse der cluniacensischen Necrologien, avec la collaboration de Wolf-Dieter Heim, Joachim Mehne, Franz Neiske et Dietrich Poeck* publ. par Joachim Wollasch, 2 vol. (*Münstersche Mittelalter-Schriften 39*) München 1982, 2, p. 473.

107. BB 3667 (1093, mars). Landri transmet à Cluny aecclesiam parochialem de Berziaco in honore beatae Mariae consecratam avec tous ses droits, exception faite de jus sinodalitatis et parada annualis. Bouchard (cf. n. 104) p. 399 : « He gave the church of Berzé to the cathedral of Mâcon », semble faire allusion, à tort, à l'église de Berzé-la-Ville. Il s'agit, en fait, de la chapelle de Berzé-le-Châtel, que l'évêque Landri avait acquis au nom de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, *Obituaires Lyon 2*, (cf. n. 102) p. 389 : ecclesiam (de) Berziaco castro.

108. Hugo, frater episcopi (...) Augustudunensis canonicus nommé comme témoin dans l'acte BB 3667 n'est pas, en fait, Hugues de Berzé, comme Martine Chauney, *Le recrutement de l'épiscopat bourguignon aux XIème et XIIème siècles* (*Annales de Bourgogne 47, 1975*, pp. 193-212) p. 212, et Bouchard (cf. n. 104) p. 399 ont pu le présenter. Landri même a été archidiacre d'Autun, avant la prise de fonction d'évêque de Mâcon. Jacques Severt, *Chronologia historica reverendorum episcoporum diocesis Matisconensis*, dans : *Du même, Chronologia historica illustrissimorum archianistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, Lyon<sup>2</sup> 1628, p. 111. Landri et Hugues de Berzé sont nommés ensemble comme témoins dans un acte qui fut traité environ à la même époque que la donation de l'église paroissiale : laudante domino Landrico, Matisconense episcopo. Cujus commutationis testes existunt : dominus Ugo de Berziaco. Hermann Diener propose une datation de 1087 à 1096, Hermann Diener, *Das Itinerar des Abtes Hugo von Cluny*, dans : *Neue Forschungen* (cf. n. 105, pp. 355-426) p. 371, nr. 122.

109. BB 3674 (1094, 2 mars). ...aliqua quae mihi obvenerant jure hereditario ...

Dono ... aecclesiam parochialem de Berziaco, cum sepultura et cimiterio, et censu domorum quae sunt in cimiterio, oblationibus quoque tam pro vivis quam defunctis, medietatem quoque decimarum panis et vini totius parochiae, sicut Bernardus presbiter actenus tenebat, ipso Bernardo consentiente et factum laudante, et quicquid in ea habuit verpiente *Dans un acte traité dix ans plus tard, Hugues de Berzé transmet d'autres parts des dîmes de l'église paroissiale à Cluny, parts qu'il avait auparavant données en fief aux membres de la famille de Centarben (BB 3824; cf. n. 85).* Par cela même Hugues confirme le placitum conclu avec le chambrier Seguin : pro beneficio quod ab ipso Seguino de rebus Sancti Petri percepit. Ce fief pourrait être éventuellement une restitution d'une partie de ses revenus appartenant à l'église.

110. Cf. n. 20.

111. *Bullarium*, (cf. n. 20) p. 25 (1095, octobre) (= JL 5583). Versus Berziacum terminus est ad bivium citra Sarratam : unde una via venit ad Cluniacum, altera ad Masilias. En ce qui concerne la description topographique de ce territoire banal, cf. Ragut, *Préface-Appendice*, pp. CXCI-CXCIII et Th. Chavot, *Le Mâconnais. Géographie historique, Paris - Mâcon 1884*, pp. 110s ; une carte dans : Duby, *La Société* (cf. n. 8) pp. 518s. Pour ce qui concerne l'interprétation de cette pratique, cf. Duby, *Recherches* (cf. n. 36) pp. 37s. ; Duby, *La Société*, p. 186 ; H. E. J. Cowdrey, *Abbot Ponce (Two Studies in Cluniac History, 1049-1126, II [Studi Gregoriani 11, 1978, pp. 179-277])* pp. 224s. ; Jean-Pierre Poly - Eric Bournazel, *La mutation féodale (Xème - XIIème siècles) (Nouvelle Clio : L'Histoire et ses Problèmes, n° 16)* Paris 1980, pp. 99s.

112. BB 3744 : terram de Berziaco villa (...), scilicet in agris, ortis, vineis, pratis, molendinis, boscis et aquis, cum hominibus ipsius terrae. La charte, dans laquelle Hugues destina les revenus de l'obédience de Berzé pour le jour de son anniversaire, cite cette terra comme terra Faletrudis quae nominatur similiter de Berziaco villa (BB 3742 ; cf. plus bas).

113. *Chaume, Berzé* (cf. n. 45) pp. 170s.

114. Cette charte - ainsi que celle du jugement de Duran, le prévôt de Berzé (BB 3666 ; cf. n. 36) - est d'une importance capitale pour Duby, cf. Duby, *Recherches* (cf. n. 36) p. 42.

115. Cf. Duby, *La société* (cf. n. 8) p. 284 (valeurs mobilières) et *Déléage* (cf. n. 8) pp. 186-189 et appendice III, pp. 963-1021 : la « valeur de la terre » et son développement en Bourgogne du IXème au XIème siècle.

116. L'acte présente un cas unique dans les cartulaires de l'abbé Hugues et Ponce (= *Cartulaire B du fonds de Cluny*, cf. n. 2). Le dernier acte dans le cartulaire de l'abbé Hugues porte le titre : *Carta de terra Faletrudis de Berziaco villa et l'adresse : Noverint omnes presentes et futuri quod Faletrudis filia Artaldi de Saniperio* (Paris, BN, Ms. Nouv. acq. lat. 1498, f. 276r<sup>o</sup>). Le texte suivant manque. L'indication Verte sex folia inantea et in septimo invenies, écrite vraisemblablement par la même personne, nous conduit au passage du cartulaire de Ponce où on trouve le texte complet (*ibid.*, f. 282r<sup>o</sup>-283r<sup>o</sup>). Il s'agit bien de l'unique acte du cartulaire B qui fut traité à l'époque de l'abbé Hugues, mais qui fut écrit dans le cartulaire de son successeur. J'envisage ma propre étude à ce sujet.

117. BB 3742.

118. Iguerande, can. Semur.

119. Pour ce qui concerne Damas I de Semur, cf. Wischermann (cf. n. 17) pp. 39s.

120. BB 3742 : *Hoc tantum in oboedientia de Berziaco retentum fuisse omnes noverint, quod ex ipsa in anniversario patris nostri domini Hugonis abbatis plena refectio Cluniensi conventui in perpetuum amministrabitur.*

121. Cf. Joachim Wollasch, *Hugues I<sup>er</sup> abbé de Cluny et la mémoire des morts, dans ce volume. Dans son Imprecatio, il prit de plus larges dispositions pour les moines à l'infirmerie : cuncta que in cibo vel potu fuerint necessaria in die anniversarii mei fratribus in conventu seu in domo infirmorum morantibus, Imprecatio beati Hugonis abbatis*, éd. par H. E. J. Cowdrey, *Memorials of Abbot Hugh of Cluny (Two Studies in Cluniac History, cf. n. 111, I, pp. 13-178)* pp. 172-175, p. 174.

122. Il n'y a aucune trace d'un transfert de biens, situés à Berzé-la-Ville, à Marcigny, cf. Cart. Marcigny 195 (p. 114, n. 6). En ce qui concerne la raison pour laquelle l'obédience de Berzé-la-Ville put être reprise par le prieuré de Marcigny, cf. Cart. Marcigny, *Introduction*, p. XX.

123. On n'a malheureusement pas conservé d'acte du cartulaire de Marcigny qui puisse nous renseigner au sujet de l'échange avec Iguerande, cf. Cart. Marcigny 157 (p. 95, n. 4). Jean Richard, *Sur l'histoire du prieuré de Marcigny aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, dans : Mélanges d'histoire et d'archéologie offerts au professeur K.J. Conant par l'association Splendide Bourgogne*, Mâcon 1977, pp. 135-140, p. 138. Joachim Wollasch, *Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les conversions à la vie monastique aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles (Revue historique 264, 1980, pp. 3-24)* p. 13s.; Wischermann, (cf. n. 17) pp. 180-186.

124. Wischermann, (cf. n. 17) p. 181 : « Nur von zehn der insgesamt zweihundzwanzig Objekte wissen wir durch andere urkundliche Überlieferung oder aufgrund des Textes der Tauschurkunde selbst von einer tatsächlichen Übergabe an Marcigny. »

125. BB 3742 (BB V, p. 93). Richard et Wischermann ont abouti à la même conclusion ; Cart. Marcigny, *Introduction*, p. XXI; et Wischermann, (cf. n. 17) p. 184.

126. Seguin est, sans aucun doute, investi de la fonction de chambrier de Cluny durant la période de 1093 à 1107, comme prieur de Marcigny de 1098 à 1108. Il prit vraisemblablement sa fonction de chambrier déjà avant 1090, Wischermann, (cf. n. 17) pp. 98-102, surtout p. 101 n. 2.

127. BB 3742 (BB V, p. 94).

128. BB 3744 (1100), BB 3742 (1100), BB 3824 (1104-1105). Il appartient au groupe de moines qui comptent parmi les plus intimes de l'abbé Hugues et ceci dans les dernières années de sa vie ; et c'est en tant que tel qu'il séjourna fréquemment en compagnie de l'abbé à Berzé-la-Ville : BB 3826 (1105, à Cluny), 3827 (1105, à Berzé-la-Ville), 3828 (1105), 3864 (1107, à Berzé-la-Ville), 3867 (environ 1107, à Berzé-la-Ville), 3872 (1108, à Jalogny), 3873 (1108, à Berzé-la-Ville), 3874 (1108, à Cluny). En ce qui concerne Berzé-la-Ville comme résidence de l'abbé Hugues, cf. plus bas.

129. Quam scilicet obedientiam satis pauperem peneque destructam cuidam filio nostro domno Seguino reformandam commisimus. Hic vero eam aliquantulum cum quadam fratre Fulcherio quem sibi ad hoc concesseramus edificavit ibique vineas et terrulas, prout potuit, adquirere studuit, *Imprecatio beati Hugonis abbatis*, cf. n. 121, p. 174.

130. Claude Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, vol. 3, Dijon 1848, Avallon - Paris 1967 (réimpr. Le Coteau 1986), p. 116. Joan Evans, *The Romanesque architecture of the Order of Cluny*, Cambridge 1938, réimpr. Westmead - Farnborough 1972, p. 181 n. 1 ; de la même, *La date des peintures*

murales décorant la chapelle des Moines (*Annales de l'Académie de Mâcon 3<sup>ème</sup> série*, 42, 1954/55, pp. 88-89) p. 88 ; Wischermann (cf. n. 17) p. 182 n. 1.

131. Cart. Marcigny, *Répertoire biographique*, p. 246 ; Wischermann (cf. n. 17) p. 182 ; Wollasch, *Hugues I<sup>er</sup>* (cf. n. 121).

132. Cart. Marcigny 12 (vers 1078-1088 ou 1093, pour la datation cf. Cart. Marcigny p. 12 n. 5). Le lieu Rinchehun ne pouvait être jusqu'à présent identifié.

133. BB 3821 (1103-1104), 3827 (1105), 3840 (1106), 3862 et 3867 (1107), 3864 (1107), 3873 (1108).

134. Le fonctionnement économique de Berzé-la-Ville au temps de l'abbé Pierre le Vénérable est analysé par Guerreau (cf. n. 4) p. 121.

135. On les trouve dans deux chartes de Rainaldus miles de Sologny (BB 3796, 3873). Dans la dernière, datée de 1108, il donne quelques terrains forestiers : terra arabilis et montuosa retro montem, quem vocant Castellum super Berziacum villam, (= vraisemblablement une forêt située sur le versant sud-ouest de Roche-Coche) ; et fructata et buxetum circa montem ; totum quicquid habebat in protenso colle, quem vocant Tilletum supra Berziacum et campum infra Tilletum ; totum quicquid habebat in bosco, quem vocant Carnetum (= Le Charnay, hameau, com. Berzé-la-Ville?) ; quicquid habebat in bosco, quem vocant Canalem, et extra boscum usque ad Pertusum Lupale (= Pertuis-au-Loup, hameau, com. Sologny).

136. C'est en 1740 que ce site obtient l'apparence qu'on lui connaît aujourd'hui. Les bâtiments d'une ferme constituent deux côtés d'un triangle ; sur le troisième, situé au sud-ouest du triangle, on trouve la chapelle, dernier vestige de l'époque romane. Michel Jantzen, *La chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville. Le monument (Monuments historiques de la France 114, 1981, pp. 89-90)* p. 89. La chapelle, sous l'initiative de Joan Evans, fut acquise en 1947 par l'Académie de Mâcon et séparée des autres bâtiments qui sont toujours en possession privée. Jean Michoud, *Prise de possession par l'Académie de la Chapelle des Moines à Berzé-la-Ville (Annales de l'Académie de Mâcon 3<sup>ème</sup> série, 38, 1946-47, p. 203)* ; Ruth Dean - Ernst Kitzinger - Kenneth J. Conant, Joan Evans (1893-1977) (*Speculum* 53, 1978, pp. 656s.).

137. BB 3573 : in Berziaco villa, juxta terram Sancti Petri, quam emerant ab Rotberto et Wigone fratribus. Est autem terra supra nominata supra viam quae venit de ecclesia [= église paroissiale]. Itaque dono eis nominatam terram, sicut venit via quae descendit ab ecclesia nominata, ad sinistram partem ... ; BB 3268 : unam alteram terram juxta condaminam ; BB 3018 : et terrae particulam apud Berziacum villam, juxta condaminam Sancti Petri, quae condamina Naia dicitur. En ce qui concerne le terme condamina et sa signification en particulier dans le sud de la Bourgogne, cf. Déléage, (cf. n. 8) pp. 452-456 (p. 456 : « La condamine reste la terre seigneuriale »).

138. Mâcon, Archives départementales de Saône-et-Loire, Fonds H supplément « Cluny », n° 36 (Berzé-la-Ville).

139. En ce qui concerne la méthode de cette comparaison, cf. Déléage, (cf. n. 8) pp. 474-479. Suite à plusieurs exemples de « seigneuries clunisiennes » il constate que, déjà au X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècle, on trouve ces lieux-dits de la nomenclature des plans cadastraux. Ils se rapportent aux terres de la réserve seigneuriale (pp. 474s.). Quant à la localisation de ces réserves seigneuriales, il écrit : « Les condamines et les breuils sont presque toujours des terres voisines d'un village et des sols de premier choix. » (ibid. p. 477).

Duby, *La Société* (cf. n. 8) p. 77 : « Les vestiges encore debout des « cours »

*seigneuriales que les Clunisiens possédaient à Berzé-la-Ville et à Mazille permettent d'imaginer ce qu'était en l'an mil le centre domanial.* » L'obédience de Saint-Hippolyte présente une structure semblable, Michel Bouillot, *Contribution à l'étude des plans des villes clunisiennes* (*Mélanges Conant*, cf. n. 123, pp. 173-204) pp. 183-188 (plan p. 187).

140. Quant au développement de la paroisse à Berzé-la-Ville, dont l'église Notre-Dame existait déjà vraisemblablement au Vème siècle, cf. Maurice Chaume, *Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens* (*Revue Mabillon* 27, 1937, pp. 61-73) pp. 71s.; Gabriel Fournier, *La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement, dans : Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo: espansione e resistenze* (10-16 aprile 1980), (*Settimane di Studio* 28) Spoleto 1982, vol. I, pp. 495-563, p. 541. François Bange, *L'ager et la villa : structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du Haut Moyen Age (IXème - XIème siècles)* (*Annales E.S.C.* 39, 1984, pp. 529-569) p. 554 et p. 568, n. 69.

141. On peut comparer le plan de cette obédience, par rapport à l'organisation paroissiale, avec celui que l'on considère généralement comme étant un des types possibles des fondations des prieurés. Joseph Avril, Paroisses et dépendances monastiques au moyen âge, dans : **Sous la règle de Saint-Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du moyen âge à l'époque moderne** (1980) (Hautes études médiévales et modernes 47, Paris 1982, pp. 95-106) p. 105. Philippe Racinet, *Implantation et expansion clunisiennes au nord-est de Paris (XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles)* (**Le Moyen Âge** 90, 1984, pp. 5-37) pp. 9s. L'obédience de Jalogny présente un plan semblable que celui de Berzé-la-Ville, Emile Magnien, *Quelques notes sur la constitution du doyenné clunisien de Jalogny* (**A Cluny. Congrès scientifique**, Dijon 1950, pp. 244-248) p. 247.

142. Les chartes du temps de l'abbé Hugues ne fournissent aucune précision sur le(s) desservant(s) de la paroisse. Dans l'acte de Hugues de Berzé, par lequel celui-ci transmet ses droits de l'église paroissiale à Cluny : medictatem quoque decimarium panis et vini totius parrochiae, sicut Bernardus presbiter actenus tenebat, ipso Bernardo consentiente et factum laudante, et quicquid in ea habuit verpiente (BB 3674, daté 1094).

143. Georg Schreiber, Gregor VII., Cluny, Cîteaux, Prémontré zu Eigenkirche, Parochie, Seelsorge, dans : du même, *Gemeinschaften des Mittelalters (Gesammelte Abhandlungen*, vol. 1) Münster 1948, pp. 283-370, p. 346. Giles Constable, *Monasteries, rural churches and the «cura animalium» in the early middle ages*, dans : *Cristianizzazione ed organizzazione* (cf. n. 140, vol. 1, pp. 349-389) pp. 369-371. Gerd Tellenbach, *Die westliche Kirche vom 10. bis zum frühen 12. Jahrhundert*, dans : *Die Kirche in ihrer Geschichte*, publ. par Bernd Moeller, vol. 2, F1, Göttingen 1988, p. 229. Généralement cf. Joseph Avril, *Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canonicaux (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)* (*Revue Mabillon* 59, 1980, pp. 453-517) p. 459, 461. Cluny n'avait apparemment à cet époque encore aucun cimetière à Berzé-la-Ville (BB 3873, daté 1108).

144. En ce qui concerne l'architecture de cette chapelle, cf. Jantzen (cf. n. 136) pp. 89s. Il existe des différences de construction pour la chapelle ultérieure (= une fausse crypte) et pour la chapelle supérieure (abritant les peintures murales). Ceci fut le point de départ des réflexions concernant la date de construction de l'église, réflexions qui se fondent à partir de deux uniques pièces justificatives qui ont été conservées et qui mentionnent une église, plus précisément un bâtiment dans l'obédience : Gilon fait le récit dans sa vita de l'abbé Hugues d'un séjour de celui-ci à Berzé-la-Ville pendant lequel l'église (basilica, ecclesia) fut détruite par un orage. Gilo, Vita sancti Hugonis abbatis, éd. par H. E. J. Cowdrey, *Memorials of Abbot Hugh of Cluny (Two Studies in Cluniac History, cf. n. 111, I, pp. 13-178)* pp. 43-110, pp. 80s. Dans le deuxième document, le soi-disant testament de l'abbé Hugues, on apprend que les moines Seguin

et Foulcher se sont occupés de la restauration et de la construction de Berzé-la-Ville, *Imprecatio beati Hugonis abbatis*, (cf. n. 121) p. 174. De ce fait on conclut que la chapelle existait déjà avant l'orage et que leur reconstruction s'en suivit dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle, Jean Virey, Saint Hugues et la chapelle de Berzé, (cf. n. 1) pp. 448s. A ce sujet enfin Eric Palazzo, L'iconographie des fresques de Berzé-la-Ville dans le contexte de la réforme Grégorienne et de la liturgie clunisienne (*Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 19, 1988, pp. 169-182) p. 169.

145. La question concernant la datation des peintures murales est controversée dans la littérature de l'histoire de l'art. Je ne cite que les titres les plus récents de la nombreuse littérature parue. Colette d'Matteo, *La chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville : Les peintures murales* (**Monuments historiques de la France** 114, 1981, pp. 91-96 ; Palazzo (cf. n. 144) p. 169s.; Palazzo, *ibid.* p. 180, fait mauvais usage de ma référence : il confond la « chapelle aux Moines » avec l'église paroissiale, qui fut transmise à Cluny en 1094 par Hugues de Berzé (BB 3674, cf. le texte dans n. 109). Je n'ai pas pu accéder à Véronique Gauthier, *Étude des fresques de Berzé-la-Ville* (Thèse, *Histoire de l'Art, Ecole des Hautes Etudes*, 1984).

146. BB 3821 (1103-1104), 3827 (1105), 3862 (1107), 3864 (1107), 3867 (ca. 1107), 3873 (1108).

147. Maria Hillebrandt, «Albertus Teutonicus». Copiste de chartes et de livres à Cluny (*Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens Pays bourguignons, comtois et romands* 45, 1988, pp. 215-232) pp. 228s. Diener, *Itinerar* (cf. n. 108) pp. 413-415, toutefois avec quelques fausses identifications.

148. C'est ainsi qu'il est désigné dans les chartes allant de 1104 à environ 1107, *Cart. Marcigny* 175 (1104) et 166 (1104), BB 3824 (1104-1105), 3867 (ca. 1107). Quant à l'identification du Bernard dans les actes du cartulaire de Marcigny 175 et 166 cf. Wischermann (cf. n. 17) p. 114 n. 3, avec quelques corrections du *Cartulaire*, p. 199.

149. *Cart. Marcigny* 115 (1105-1109), 294 (1122); *BB* 3827 (1105), 3867, 3874 (1108).

150. *Cart. Marcigny* 175 (1104). D'autres relations de parenté, cf. Wischermann (cf. n. 17) p. 108 n. 7 (et table n° 6).

<sup>151.</sup> *Cart. Marcigny* 175. A voir Anne, cf. Wischermann (cf. n. 17) p. 314s. (= *Kommentar* A 14), cf. plus haut n. 80.

<sup>152.</sup> *Cart. Marcigny* 166. A voir Rotrude, cf. Wischermann (cf. n. 17) p. 381  
(= *Kommentar H 19*).

153. *Cart. Marcigny* 175 : et ejus [= Anne] frequenti petitione ... fratri sui Bernardi Cluniacensis monachi ; *Cart. Marcigny* 166: in manu Bernardi monachi, nepotis ...., constabularii etiam domini Hugonis abbatis.

<sup>154.</sup> F. Cucherat, *Cluny au onzième siècle*, Autun<sup>2</sup> 1873, pp. 262-275 : Index Priorum Marciaci, p. 264s. Seguin était prieur de 1098 à 1108 environ (cf. n. 126), Geoffroy de 1110 à 1117 (ou 1122) à Marcigny, Wischermann (cf. n. 17) pp. 101-108.

155. BB 3867 (ca. 1107), 3869 (1108), 3872 (1108), 3873 (1108), 3874 (1108); Hillebrandt (cf. n. 147) p. 232 (= Appendice B), n° 1 (BB 3872), n° 2 (BB 3873), n° 3 (BB 3874).

156 BB 3873 (1108).

<sup>157.</sup> Cucherat (cf. n. 154) p. 221 : « Bernard de Berzé, qui avait été connétable de saint Hugues ». Wischermann (cf. n. 17) p. 109 n. 2, ne tient pas compte de ce contexte.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface, <i>Brigitte Maurice</i> . . . . .	5
Préface du colloque scientifique . . . . .	7
Séance d'ouverture, <i>Gérard Galantucci</i> . . . . .	9
Discours inaugural, <i>Doyen Jean Richard</i> . . . . .	11
Séance de clôture, <i>Gérard Galantucci</i> . . . . .	15
Discours de clôture, <i>Doyen Jean Richard</i> . . . . .	17
Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République	23
Visite de Berzé-la-Ville, <i>Neil Stratford</i> . . . . .	33
Communications . . . . .	57
The reception privilege of Cluny in the eleventh and twelfth centuries, <i>Gilles Constable</i> . . . . .	59
Hugues 1 <sup>er</sup> , abbé de Cluny et la mémoire des morts, <i>Joachim Wollasch</i> . . . . .	75
L'expansion de Cluny sous Hugues 1 <sup>er</sup> de Semur, <i>Philippe Racinet</i> .	93
Le monachisme clunisien en Italie pendant l'abbatiait d'Hugues de Semur, <i>Cinzio Violante</i> . . . . .	133
La canonisation de Saint-Hugues et celle de ses devanciers, <i>Adriaan M. Bredero</i> . . . . .	149
St Hugh and Gregory VII, <i>H.E.J. Cowdrey</i> . . . . .	173
Hugues, abbé de Cluny, et l'Italie, <i>Giorgio Picasso</i> . . . . .	191
Berzé-la-Ville. La création d'une dépendance clunisienne, <i>Maria Hillebrandt</i> . . . . .	199
L'abbé Hugues de Cluny et le début du monachisme clunisien de femmes, <i>Elsa Maria Wischermann</i> . . . . .	231
Le grand catalogue de la bibliothèque de Cluny, <i>Veronika von Büren</i> . . . . .	245
Le scriptorium de Cluny aux X <sup>e</sup> et XI <sup>e</sup> siècles, <i>Jean-Pierre Aniel</i> .	265
The documentary evidence for the building of Cluny III, <i>Neil Stratford</i> . . . . .	283
Introduction à la séance du 14 septembre, <i>Neil Stratford</i> . . . . .	313
The excavations of Cluny III by K.J. Conant, <i>David Walsh</i> . . .	317
Les différentes carrières exploitées lors de la construction de Cluny III, <i>Annie Blanc, Claude Lorenz, Jean-Denis Salvèque</i> .	335
La sculpture des parties orientales de l'église Cluny III d'après les fouilles de K.J. Conant, <i>Neil Stratford</i> . . . . .	351
Les pavements du chœur de Cluny III, <i>Brigitte Maurice</i> . . . . .	363
Les femmes savantes dans le chœur des moines. Le programme sculptural du déambulatoire de Cluny, <i>Peter Diemer</i> . . . . .	385

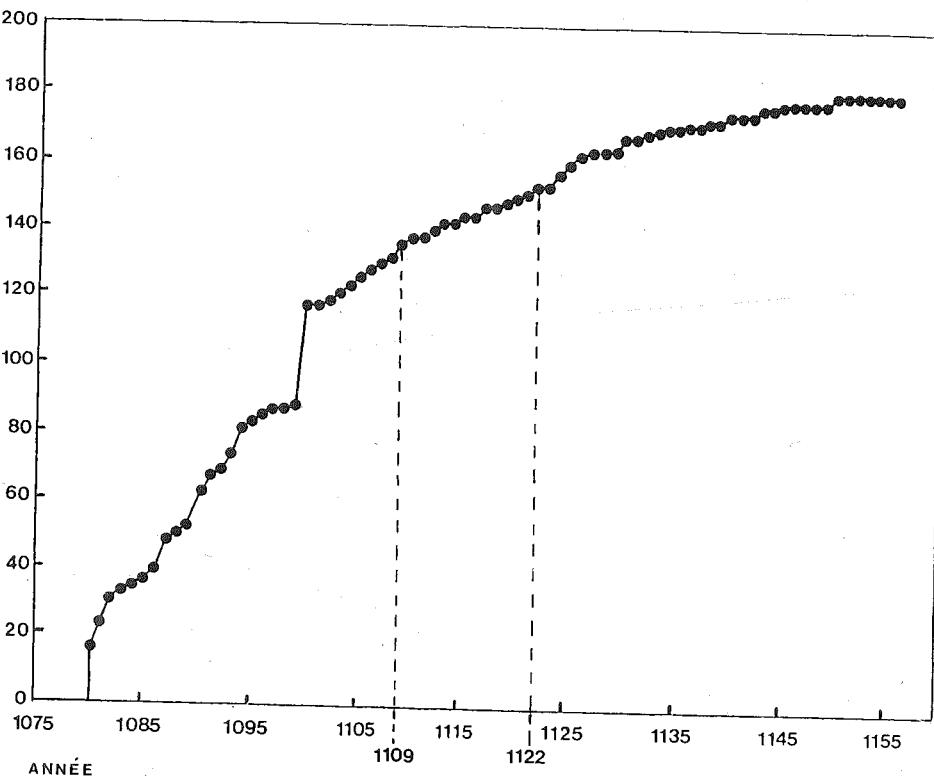


Fig. 1 - Division de fréquence accumulée (chiffres absolus) de l'abbatiait de Hugues de Semur 1049-1109 (période recherchée 1080-1109). Pons de Melgueil 1109-1122. Pierre le Vénérable 1122-1156.

Cluny et les débuts de la sculpture romane en Espagne, <i>Serafin Moralejo</i> . . . . .	405
L'abbatiale de Cluny II sous saint Hugues, <i>Christian Sapin</i> . . . . .	435
La ville de Cluny et ses maisons au moyen âge, <i>Susan Content, Philip Dixon, Michael Jones, Gwyn I. Meirion-Jones</i> . . . . .	461
Le patrimoine architectural civil de Cluny au XII <sup>e</sup> siècle, <i>Pierre Garrigou Granchamp, Jean-Denis Salvèque</i> . . . . .	481
La christologie clunisienne au siècle de saint Hugues, <i>Don Jean Leclercq</i> . . . . .	523
Les données concernant la spiritualité dans les actes de donation durant l'abbatiat de saint Hugues, <i>H.D. Barendrecht-Beumkes</i> .	537